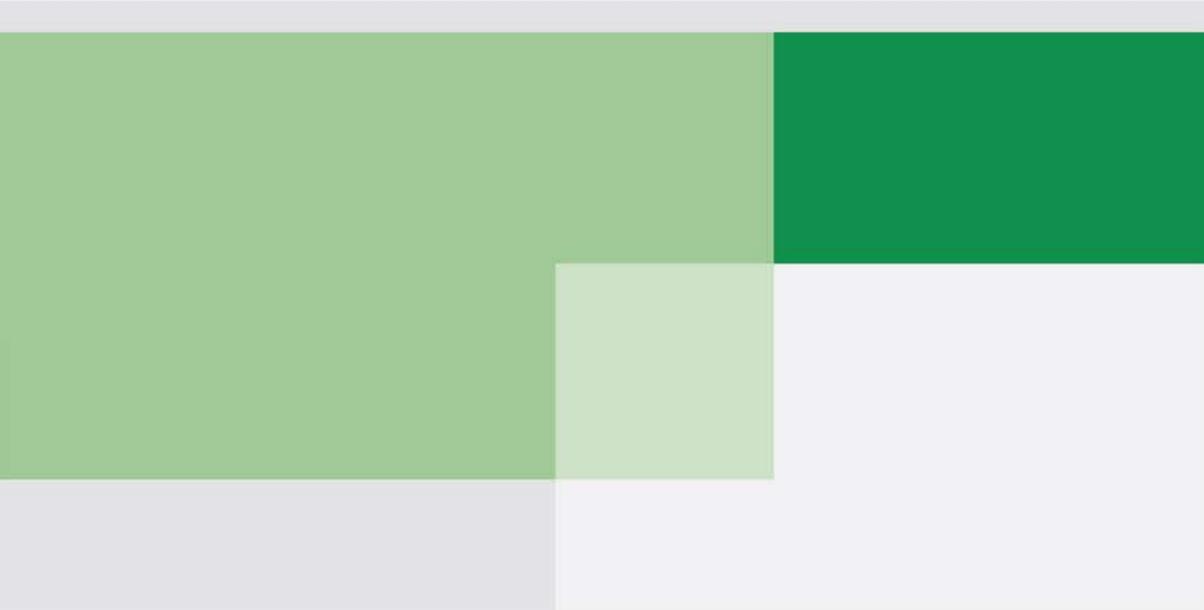


Le Conseil Agricole au Maroc : Guide Méthodologique

Mohamed EL AMRANI



Dépôt Légal : 2017MO0860

ISBN : 0-665-39-9954-978

Première édition: Janvier 2017.

Impression: Marzak Impression, Meknès Maroc.



Mohamed EL AMRANI

Mohamed EL AMRANI, est enseignant-chercheur au Département d'Ingénierie du Développement à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès depuis 1992. De formation initiale d'ingénieur agronome spécialisé en sciences de la vulgarisation, il a approfondi ses études doctorales dans le domaine de la sociologie et de l'économie rurale à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux où il a soutenu sa thèse en 2001.

Il est chargé de plusieurs enseignements à l'ENA de Meknès notamment sur les méthodologies de conseil agricole, les processus d'innovation et transfert des technologies, les politiques agricoles et rurales et la gestion sociale et institutionnelle des ressources naturelles. Il a encadré une centaine de travaux de recherche et coordonné plusieurs programmes de recherche nationaux et internationaux dans le domaine des sciences économiques et sociales appliquées à l'agriculture et au développement agricole et rural .

Durant sa carrière professionnelle, il a également assuré en tant qu'expert et consultant, plusieurs cycles de formation continue dans ce domaine au profit des cadres et conseillers agricoles du ministère de l'agriculture marocain et des entreprises agricoles marocaines et a supervisé ou contribué en tant qu'expert dans plusieurs études et projets de développement agricole et rural au Maroc au profit de plusieurs organisations et bailleurs de fonds internationaux.

L'auteur est membre de l'Association Internationale de Vulgarisation Agricole (www.aiaee.org) et coordonnateur de la Revue Alternatives Rurales (<http://alternatives-rurales.org/>).

Préface



Le conseil agricole est l'un des instruments les plus importants de la politique agricole marocaine. Il contribue grâce à l'accompagnement des agriculteurs et la profession à la modernisation de l'agriculture et à l'amélioration de sa productivité et de sa valeur ajoutée.

Avec l'élaboration de la stratégie du conseil agricole en 2010 pour accompagner les chantiers du Plan Maroc Vert (Projets Piliers I et II) et la promulgation de la loi 62-12 sur l'organisation du métier du conseil agricole, le besoin en guides et manuels méthodologiques dans ce domaine est grandissant.

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Etablissement national reconnu par son pôle de compétence dans ce domaine a joué un grand rôle pour la formation d'ingénieur agronomes spécialisés en sciences de la vulgarisation et de l'ingénierie du développement agricole et rural (environ 500 nationaux et une cinquantaine d'étrangers appartenant aux pays amis de l'Afrique). Ses enseignants-chercheurs et chercheurs sont également reconnus par leur expertise hautement qualifiée au profit des instances nationales et internationales dans le domaine du conseil agricole et du développement agricole et rural.

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès a accompagné les acteurs du conseil agricole depuis les années 1980 à l'occasion de l'élaboration du Plan Directeur de la Vulgarisation sur le plan de la formation continue au profit des conseillers agricole du pays et de la production audiovisuelle. Actuellement, son rôle et sa contribution aux activités et actions du Plan Maroc Vert et du conseil agricole se renforce davantage à travers ses différentes interfaces de transfert de technologies pour servir les agriculteurs du pays et leurs organisations.

Ce guide méthodologique a le mérite de rassembler et synthétiser les démarches du conseil agricole et de clarifier les concepts, les méthodes et les approches de vulgarisation et de conseil agricole. Il rappelle également l'évolution et les axes repères du système national du conseil agricole depuis l'indépendance et donne un aperçu sur le programme de formation complémentaire aux futurs conseillers agricoles privés qui sera assuré par notre Etablissement. Il sera donc certainement d'une grande utilité pour tous les intervenants dans le domaine du conseil agricole du pays à savoir les développeurs, les chercheurs, les étudiants et les conseiller agricoles publics et privés.

L'auteur est félicité pour avoir concrétisé la contribution de l'ENA de Meknès sur l'échiquier du système national du conseil agricole par l'élaboration de ce guide méthodologique. Ses efforts et son investissement sont louables et méritent tous les remerciements et les encouragements.

Pr. Taoufiq BENZIANE, Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Sommaire

I	Introduction.....	4
	Chapitre 1. Contexte général pour l'exercice du métier du conseiller agricole au Maroc	5
	1.1. Aperçu sur la politique agricole: Plan Maroc vert.	5
	1.2. Aperçu sur la stratégie nationale du conseil agricole	6
	Chapitre 2. Régulation de la profession de conseiller agricole	8
	2.1. Cadre juridique	8
	2.2.Le métier du conseiller agricole	10
	2.2.1. De la vulgarisation au conseil agricole: cadrage conceptuel	10
	2.2.2. Evolution des modèles de vulgarisation et de conseil agricole à l'échelle mondiale.....	13
	2.2.3. Les approches de la vulgarisation agricole.....	14
	2.2.4. Les approches actuelles du conseil agricole adoptées par le système national du conseil agricole au Maroc.....	19
	2.2.4.1. L'approche participative du conseil agricole	19
	2.2.4.2. Approche du conseil agricole par filière	20
	2.2.4.3. L'approche du conseil agricole sensible au genre	21
	2.2.4.4. L'approche système de connaissances et d'information agricole (Agriculture Knowledge and Information Systems AKIS).....	21
	2.2.4. Les méthodes du conseil agricole.....	22
	2.2.5. Stratégies pour atteindre les différents objectifs des méthodes du conseil agricole	24
	2.3. Le conseil agricole et le processus de diffusion et d'adoption des innovations	24
	2.3.1. Le concept d'innovation.....	25
	2.3.2. Processus de diffusion et d'adoption des innovations techniques	25
	2.3.3. Facteurs facilitant l'adoption des innovations	27
	2.3.4. Typologie des innovations	28
	2.4. Principes généraux, typologie du conseil et code d'éthique pour l'exercice du métier de conseil agricole	28
	2.4.1. Principes généraux du conseil agricole	28
	2.4.2. Typologie du conseil agricole	29
	2.4.3. Code d'éthique pour le conseiller agricole	30
	Chapitre 3. Vers le cadrage et l'harmonisation de la prestation du conseil agricole.....	31
	Introduction	31
	3.1. Définition du conseil agricole selon la loi 62-12.	31
	3.2. Domaines du conseil agricole d'après la loi 62-12	32
	3.2.1. Le conseil technique agricole	32
	3.2.2. Le conseil de gestion des exploitations et entreprises agricoles.....	32
	3.2.3. Le conseil en matière de projet de développement agricole :.....	33
	3.3. Profil et compétences du conseiller agricole	33
	3.4. Les actions de prestation du conseil agricole	37
	3.4.1. L'Ecole au champ ou Farmers Field School(FFS)	38

3.4.2. La journée d'animation	40
3.4.3. La visite de contact.....	43
3.4.4. La parcelle de démonstration	45
3.4.5. Voyage des agriculteurs	45
3.4.6. Les concours agricoles	47
3.4.7. Journées de formation des agriculteurs (trices).....	47
3.5. Les actions d'opérationnalisation et d'appui au conseil agricole	49
3.5.1. Le diagnostic technico-économique des exploitations agricoles et des filières.....	49
3.5.2. L'utilisation des TIC pour améliorer les prestations du conseil agricole.	51
3.6. Typologie et Contenu de la prestation du service du conseil agricole.....	53
3.6.1. Définition des concepts liés au service du conseil agricole.....	53
3.6.2. Le Conseil agricole dans le domaine technique	54
3.6.3. Conseil de gestion de l'exploitation agricole.....	55
3.6.4. Conseil de gestion de l'entreprise agricole	57
3.6.5. Conseil en commercialisation et valorisation des produits agricoles	58
3.6.6. Conseil en matière de projet de développement agricole	58
3.6.7. Conseil agricole pour la création et mise en conformité des coopératives agricoles avec la loi 112-12.	59
3.6.8. Conseil agricole pour la création et l'accompagnement des associations agricoles et les groupements d'intérêt économique	60
3.6.9. Conseil pour la création des AUEA et leur accompagnement pour l'équipement collectif des exploitations en irrigation localisée.....	61
Chapitre 4. Eléments pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation des activités du conseil agricole ..	63
4.1. Définition.....	63
4.2. Fonctions du système de suivi-évaluation	63
4.3. Méthode et outils de suivi	64
4.4. Mise en place du suivi-évaluation des activités de conseil agricole.....	64
4.5. L'organisation et l'utilisation du système de suivi-évaluation	65
4.6. Les indicateurs de suivi-évaluation d'une action de conseil agricole.....	66
4.6.1. Indicateurs de couverture	66
4.6.2. Indicateurs de mise en place ou de réalisation	66
4.6.3. Indicateurs de processus.....	66
4.6.4. Indicateurs de participation	67
4.6.5. Indicateurs de réalisation ou de résultats.....	67
4.6.6. Indicateurs d'appréciation du conseil agricole.....	67
4.7. L'évaluation des effets et de l'impact des activités de conseil agricole.....	67
4.8. Etablissement de tableaux de bord	68
4.9. Implémentation du système de suivi-évaluation	69
Références bibliographiques	70
Annexes	74
Annexe 1. Modules du Certificat la Formation Complémentaire des Conseillers Agricoles Privés au Maroc.....	74
Annexe 2. Dates repères sur l'évolution des structures et stratégies du système de vulgarisation et de conseil agricole au Maroc (1957/2020).....	75

1 Introduction

La vulgarisation et le conseil agricole utilisent de nombreux types d'activités et de méthodes complémentaires, dictés par les caractéristiques locales des groupes cibles et par la diversité de l'activité agricole qui changent au cours de la campagne et selon les filières. Cette complémentarité constitue un atout pour répondre de manière combinée, à la diversité des situations rencontrées au cours de la préparation et de la réalisation des programmes de développement agricole et rural.

Néanmoins, les activités de conseil agricole au Maroc manquent jusqu'à présent de guides méthodologiques ou de référentiels de normalisation, ce qui rend difficile d'harmoniser les différents aspects relatifs aux approches, méthodes, outils et dispositif de suivi-évaluation du conseil agricole.

C'est pourquoi l'élaboration d'un guide qui synthétise et clarifie les concepts, les approches, méthodes et outils et qui définit clairement chaque type d'action et d'appui conseil, en précisant les conditions de leur utilisation, les démarches et les indicateurs de suivi-évaluation des dites actions s'avère d'une importance capitale pour le dispositif du conseil agricole public et privé au Maroc.

Les objectifs recherchés à travers ce guide consistent à présenter : i) les concepts liés à la vulgarisation et au conseil agricole et ii) l'éthique et les règles de bonne pratique des services du conseil agricole iii) les principales approches et méthodes du conseil agricole iv) et les actions, et démarches pratiques de mise en œuvre du service du conseil agricole.

Le présent guide tente ainsi de combler le vide relatif à la carence de références sur volet pédagogique et méthodologique constaté dans le système national du conseil agricole, en attendant d'élaboration de manuels sur la normalisation financière et tarifaire de la prestation du service du conseil agricole privé par le MAPM pour mieux cadrer la profession à l'instar d'autres professions à l'échelle nationale et internationale. Son ambition est de rassembler et synthétiser dans un seul document pédagogique, les concepts, approches, méthodes et démarches du conseil agricole qui sont souvent disparates et fragmentées.

Basé sur une synthèse bibliographique et analyse conceptuelle et méthodologique du conseil agricole, ce guide est destiné aux différents acteurs impliqués ou intéressés par le conseil agricole et le développement agricole et rural : étudiants, chercheurs, développeurs, conseillers, etc.

Nous tenons à souligner au lecteur que dans le domaine méthodologique du conseil agricole et du développement en général, prétendre avoir des recettes standards serait un leurre. C'est pourquoi ce guide se veut une modeste contribution et une sorte d'aide mémoire. Les démarches et actions de conseil agricole proposées ne sont pas exhaustives et sont donc à adapter au contexte et à améliorer en continue.

Chapitre 1. Contexte général pour l'exercice du métier du conseiller agricole au Maroc

L'instauration de la profession de conseiller agricole telle que régie par la loi **62-12 et ses textes d'application (décret et arrêtés)**, trouve sa justification dans l'opportunité politique offerte par le Plan Maroc Vert pour répondre aux impératifs des nouveaux enjeux que connaît le Maroc notamment en ce qui concerne l'accompagnement des agriculteurs et leurs groupements et l'amélioration de la qualité des services de conseil agricole.

1.1. Aperçu sur la politique agricole: Plan Maroc vert.

Lancé en 2008, le Plan Maroc Vert (PMV) est une stratégie qui se veut ambitieuse en se fixant comme objectif d'ériger le secteur agricole en véritable levier de développement socio-économique au Maroc.

Adoptant une approche globale, le PMV tente d'inclure l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Il s'appuie sur un renforcement des investissements et une meilleure intégration des filières amont et aval. L'objectif recherché est d'assurer la sécurité alimentaire et de développer la valeur ajoutée, tout en limitant l'impact des changements climatiques et en préservant les ressources naturelles. Le PMV vise également à promouvoir les exportations des produits agricoles et à valoriser les produits de terroir.

Il a pour finalité la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial en s'intéressant à la fois au secteur moderne et à la petite agriculture familiale. La nouvelle agriculture marocaine se veut donc un secteur destiné à tous, avec des stratégies différenciées en fonction du tissu ciblé. Il a été conçu pour tenter de rendre l'agriculture marocaine plus compétitive, plus moderne et mieux intégrée au marché mondial.

Cette stratégie repose sur deux piliers:

Pilier I: Il vise le développement accéléré d'une agriculture moderne et compétitive, vitale pour l'économie nationale, à travers la concrétisation d'un millier de nouveaux projets à haute valeur ajoutée et productivité à la fois pour les productions et les industries agro-alimentaires, répondant aux règles du marché et s'appuyant sur les investissements privés.

Pilier II. Il vise l'accompagnement solidaire de la petite agriculture à travers la réalisation des projets d'intensification des petites exploitations agricoles dans les zones rurales difficiles, favorisant ainsi une meilleure productivité, une plus grande valorisation de la production et une pérennisation du revenu des petits agriculteurs. Il vise aussi la reconversion de la céréaliculture en cultures à plus forte valeur ajoutée et la diversification des sources de revenus des agriculteurs moyennant la valorisation des produits du terroir.

Afin de renforcer les projets de ces deux piliers, le PMV s'appuie, également sur des projets transverses consistant en la refonte du cadre sectoriel et l'amélioration des facteurs transversaux, relatifs notamment aux politiques de l'eau, du foncier, l'organisation interprofessionnelle, le conseil agricole, la formation et la recherche.

Le PMV s'est tracé des objectifs pour l'amélioration de l'ensemble des facteurs de performance agricole qui ont été matérialisés dans le cadre de projets concrets de développement agricole à travers la reconversion, l'intensification et la diversification de la

production et soutenus par le développement de l'investissement et le renforcement du partenariat public-privé. Ces projets sont structurés dans le cadre des Plans Agricoles Régionaux (PAR).

Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints sans la mise en œuvre d'un dispositif de conseil agricole efficace qui dépasse le modèle classique diffusionniste et s'intègre dans un mécanisme plus global d'accompagnement dans toute la chaîne de valeur.

C'est dans cette perspective, que la vision stratégique du conseil agricole a été élaborée en 2010 par le département de l'agriculture pour accompagner le PMV. La définition de cette vision a été basée sur les résultats du diagnostic du dispositif de la vulgarisation et du Benchmark d'expériences développées dans d'autres pays.

1.2. Aperçu sur la stratégie nationale du conseil agricole.

Depuis plus d'une décennie, un mouvement mondial de réforme des systèmes nationaux de vulgarisation agricole a été enclenché pour accompagner la mise en place de nouveaux plans de développement agricole (Blum et al., FAO 2014). Cette refonte a été conçue pour aider les producteurs agricoles à gagner en compétences et en productivité, tout en veillant à bien gérer les ressources dans une perspective de développement durable (SAM N°9, 2011).

Les nouveaux dispositifs de conseil agricole ainsi élaborés sont basés sur trois orientations essentielles : i) la pluralité dans la gestion, l'exécution et le financement des dispositifs de conseil agricole (Etat, privé) ; ii) la décentralisation des dispositifs pour assurer un service personnalisé et de proximité aux agriculteurs ; iii) et la mise au service des agriculteurs d'outils innovants (réseaux virtuels, sites Internet spécialisés, radio, télévision, SMS, etc.).

C'est dans ce contexte, que la stratégie du conseil agricole au Maroc a été élaborée en 2010 afin de pallier les nombreuses déficiences constatées dans l'ancien dispositif de vulgarisation agricole et de rompre avec les approches descendantes adoptées qui le guidaient.

En effet, le diagnostic du système de vulgarisation qui a été réalisé a relaté les quatre principales contraintes suivantes: une gouvernance insuffisante (présence d'une multitude d'acteurs publics et privés qui interviennent de façon non coordonnée ni complémentaire), des insuffisances dans le processus de vulgarisation agricole (le dispositif de vulgarisation actuel couvre moins de 5% de la population agricole), des moyens humains insuffisants (il y a un vulgarisateur pour 3800 agriculteurs au niveau national) et une allocation de moyens financiers non optimale (le budget de vulgarisation alloué par agriculteur est dérisoire ne dépassant pas 15 Dirhams).

Contrairement à la vulgarisation agricole qui a été mise en œuvre depuis l'indépendance du pays, la nouvelle stratégie du conseil agricole a pour objectif de répondre aux besoins des agriculteurs et leur accompagnement ainsi que le transfert du savoir-faire agricole sur le terrain.

C'est un conseil qui se veut multidimensionnel et qui cherche l'implication de plusieurs acteurs dotés de missions complémentaires pour assurer la mise en œuvre concertée d'actions structurées et efficaces par une multiplicité des sources de financement et une gouvernance

optimisée favorisant une bonne articulation entre les différents acteurs. La stratégie nationale du conseil agricole s'articule autour de quatre principaux axes :

- La redynamisation du rôle de l'Etat à travers les structures publiques du conseil agricole et les dotant de moyens humains et matériels. C'est dans ce cadre qu'au niveau local, les Centres de Conseil Agricole (CCA) ont été créés pour remplacer les anciens Centres de Travaux (zones bour), les Centres de Mise en Valeur et Centres de Développement Agricole (périmètres irrigués). Au niveau régional, 12 Directions Régionales du Conseil Agricole ont été créées. Et au niveau national, on a créé l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA).
- Le développement du conseil agricole privé.
- La responsabilisation des agriculteurs à travers l'implication des interprofessions et des chambres d'agricultures dans le conseil agricole.
- La mise en place de projets transverses qui concernent le financement et la bonne gouvernance du dispositif.

La stratégie nationale du conseil agricole au Maroc s'inscrit donc dans le cadre des tendances internationales en matière de conseil agricole (Blum et al. FAO, 2014). Elle a deux orientations principales: i) l'adoption d'une approche participative ou "bottom-up", pour la réussite et la durabilité du processus de développement agricole en développant des services de conseil agricole qui répondent aux besoins réels du terrain et du marché ii) et la mise en place d'un dispositif de conseil agricole pluriel, fondé sur une approche transactionnelle qui tient compte de la réalité des différentes zones agro-écologique et des filières agricoles

Sur le terrain, la mise en œuvre de la stratégie du conseil agricole au Maroc se fait dans le cadre de Plans d'Actions Régionaux du Conseil Agricole (PARCA) pilotés par les Directions Régionales du Conseil agricole. Les PARCA sont élaborés en ciblant leurs actions selon les axes de la stratégie nationale pour accompagner les Plans Agricoles Régionaux (PAR) du PMV (Tableau 1).

Tableau 1. Actions du conseil agricole prévues dans le cadre des Plans d'Actions Régionaux du Conseil Agricole (PARCA)

Axe stratégique du conseil agricole	Actions de conseil agricole des PARCA
A Redynamiser le rôle de l'Etat	A.1 Modernisation du réseau local (CCA) A.2 Mise en place d'un réseau virtuel des connaissances agricoles A.3 Production et diffusion des supports de l'information agricole A.4 Redynamisation et mise en place de nouveaux canaux de conseil
B Développer le conseil Agricole	B.1 Régulation de la profession de conseiller agricole B.2 Création de cabinets de conseil agricole publics/privés B.3 Développement des compétences des conseillers agricoles publics B.4 Garantir des effectifs publics suffisants avec des moyens adéquats
C Responsabiliser les acteurs	C.1 Responsabilisation des représentants d'agriculteurs (IP, Chambres d'agriculture) C.2 Aide à l'émergence de réseaux sociaux
D Projets transverses	D.1 Mise en place de mécanisme de financement du nouveau dispositif D.2 Assurer la bonne gouvernance du nouveau dispositif

Chapitre 2. Régulation de la profession de conseiller agricole

2.1. Cadre juridique

C'est pour la mise en œuvre de la stratégie du conseil agricole qui a été élaborée en 2010, que les textes relatifs à l'organisation de la profession du conseiller agricole ont été promulgués. Il s'agit de la loi n°62-12 publiée au BO n°6259 le 26 mai 2014, du décret n° 2.14.527 du BO n°6334 du 21 février 2015 et des arrêtés d'application publiés au BO n° 6404 du 15 octobre 2015. Ils portent sur l'organisation du métier de conseiller agricole et ont pour objet d'organiser l'exercice de la profession de conseiller agricole, en tant que profession libérale, ayant pour mission de prodiguer le conseil et l'encadrement technique et technologique dans tous les domaines liés à l'activité agricole.

D'après la loi n°62-12, la profession de conseiller en agriculture trouve sa justification notamment dans l'opportunité politique offerte par le Plan Maroc Vert pour l'amélioration de la qualité des services d'encadrement ; et les avancées atteintes par la recherche et les professionnels en matière de diversification des productions agricoles et qui nécessite l'amélioration des approches et des connaissances des conseillers agricoles chargés de l'encadrement.

Ce cadre juridique se fixe comme objectifs de :

- Professionnaliser l'activité d'encadrement et préparer l'émergence d'un corps de vulgarisation et de consulting opérationnel et efficace dans la perspective de l'externalisation de cette activité dans le cadre de la libéralisation et désengagement de l'état ; et la promotion de cette activité en tant que profession;
- Encourager l'organisation des producteurs et des filières de production et favoriser la prise en charge du développement agricole par les acteurs concernés ;
- Développer les opportunités d'emploi pour les lauréats des établissements de formation agricole ;
- Mettre en place un relais de l'Etat dans un cadre contractuel, pour l'encadrement des producteurs et des organisations professionnelles agricoles.

D'après la loi n°62-12, l'exercice du métier du conseiller agricole couvre trois domaines: le conseil technique, le conseil de gestion d'entreprise et le conseil en matière de projet de développement agricole.

Désormais, l'exercice de cette profession, par les personnes physiques ou morales, est soumis à l'obtention préalable d'un agrément délivré à cet effet par le MAPM après avis de la Commission Nationale du Conseil Agricole dont le rôle de secrétariat est assuré par la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de Recherche (DEFR). L'agrément est délivré pour une période de cinq ans, renouvelable pour des durées similaires. Les prestations

du conseiller agricole doivent faire l'objet d'un contrat qui fixera les droits et les obligations du conseiller agricole et ses clients.

Les conseillers agricoles privés sont tenus d'adresser annuellement à l'administration (DEFR) un rapport détaillé sur leurs activités. A défaut, l'agrément est suspendu par décision jusqu'à satisfaction de cette obligation.

Une première liste des conseillers agricoles privés ayant eu l'agrément a été publiée au BO 6506 du 6 octobre 2016 suite à l'arrêté ministériel n° 2627-16 du 31 Aout 2016.

Le décret d'application n° 2.14.527 détaille les objectifs de la loi 62-12 et vise aussi à encourager l'exercice de la prestation de conseil agricole, la création de l'emploi pour les lauréats des établissements d'enseignement et de formation agricole au Maroc et l'investissement dans ce domaine en vue de répondre aux objectifs de développement et de modernisation des filières de production agricole grâce à la présence sur le marché de conseillers agricoles expérimentés, qualifiés et couvrant les domaines techniques, de l'entreprise agricole et des projets de développement agricole du Plan Maroc Vert.

Conformément à cette loi, l'exercice du métier de conseiller agricole est régie par des dispositions et mesures qui sont contenues dans ce décret et portant sur:

- les normes et procédures d'octroi, de renouvellement, de suspension ou de retrait de l'agrément de conseiller agricole.
- le registre de conseil agricole.
- la composition et modalités de fonctionnement de la commission nationale de Conseil agricole.
- le statut type de l'association et de la fédération de conseillers agricoles.

Ce décret précise et renvoie également aux arrêtés établis par le ministre en charge de l'agriculture et concernant notamment :

- La nomination des professionnels au sein de la commission nationale du conseil agricole ainsi que la désignation des critères et modalités d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait de l'agrément ;
- Le programme de formation pour l'obtention d'attestation de qualification à l'exercice de conseiller agricole ;
- Le modèle de registre des prestations de conseil agricole.

Les arrêtés d'applications publiés en 2015 au BO n° 6404 donnent les détail techniques notamment sur les démarches et procédures à suivre pour obtenir l'agrément (modèle de CV, les pièces administratives à fournir, etc.) et sur les établissements nationaux chargés de délivrer le certificat de la formation complémentaire et du contenu du programme exigés pour les candidats issus d'autres établissements ne relevant du ministère de l'agriculture marocain ou du secteur agricole et qui ont un diplôme reconnu équivalents à celui délivré par les instituts agricoles et agronomiques marocains (d'après la loi 62-12, tous les lauréats issus des établissements de formation agricole du MAPM soit de niveau technicien ou ingénieur sont dispensés du certificat de formation complémentaire) . Les candidats reconnus ayant un niveau équivalent aux ingénieurs agronomes suivront la formation complémentaire à l'Ecole

Nationale d'Agriculture de Meknès et ceux ayant un niveau équivalent aux techniciens le suivront à l'Institut Technique Prince Sidi Mohammed à Mohammedia (cf. annexe 1).

2.2. Le métier du conseiller agricole

2.2.1. De la vulgarisation au conseil agricole: cadrage conceptuel

Graduellement à l'échelle internationale, la vulgarisation (agricultural extension) est devenue plus « facilitation » que « transfert de technologies ». Les termes de « conseil » (advisory) et de « facilitation » sont aujourd'hui très employés dans les discussions sur les nouvelles formes de vulgarisation. Il font globalement référence aux tentatives de passage d'une approche traditionnelle univoque de la vulgarisation, se résumant à un transfert de technologies agricoles, à une vulgarisation conçue comme un ensemble de mécanismes qui cherchent à soutenir les agriculteurs dans leurs efforts constants pour accéder à de nouveaux services de conseil agricole répondant à leurs besoins et en leur laissant la latitude de prendre leurs décisions eux mêmes.

2.2.1.1. Le concept de Vulgarisation Agricole

Etymologiquement, le mot « vulgarisation » vient du mot latin « vulgus » qui signifie peuple, et l'adjectif « vulgaris » signifie ordinaire; Il en découle que « vulgariser » signifie « mettre à la portée de tous ». En tant que concept, la vulgarisation (agricultural extension) a été largement définie par plusieurs auteurs. De nombreuses définitions existent dans la littérature. Certaines lient la vulgarisation agricole à la communication, d'autres au transfert de technologie, d'autres à l'éducation et la formation et d'autres encore l'assimilent au développement.

Dans le préambule de l'Acte constitutif de la FAO (1989), il est précisé que les objectifs assignés à l'intervention de la FAO en vue de contribuer à l'élévation du « niveau de nutrition » et des « conditions de vie des populations », à l'amélioration du « rendement de la production » et de « l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles » et d'une façon générale à l'amélioration de « la condition des populations rurales » ne peuvent être atteints que grâce à la mise en place d'un système de vulgarisation efficace. L'action de la FAO essaie d'amener les gouvernements à considérer que la solution aux problèmes de développement agricole ne réside pas dans la seule et excessive promotion de la technologie mais aussi et surtout dans la mise en œuvre d' « un ensemble de politiques et de services nécessaires (à la fois) à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale ». Pour la FAO, il y a nécessité pour les pays, notamment ceux en voie de développement, d'adopter une définition générale de la vulgarisation agricole ainsi qu'une politique volontariste d'intervention en matière de vulgarisation agricole; définition et politique qui ne doivent pas se fonder sur la seule promotion du transfert de techniques et de technologies agricoles aux grandes et moyennes exploitations agricoles, mais aussi sur la nécessaire et urgente satisfaction des besoins fondamentaux de tous les ruraux, particulièrement de ceux des plus défavorisés entre eux.

Ainsi conçue, la vulgarisation agricole a, du point de la FAO, une fonction éminemment éducative et de valorisation des ressources humaines. De cela, et à travers sa propre expérience, la FAO tente de convaincre les gouvernements et d'en faire l'essence même de leurs politiques de vulgarisation agricole.

Sur le concept de vulgarisation, selon Kalim Qamar de la FAO, « ...il s'agit d'une fonction destinée à apporter aux hommes, femmes et jeunes vivant en milieu rural, des connaissances et des compétences basées sur les besoins et la demande, de façon non formelle, participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie... La vulgarisation est essentiellement un système éducatif et, à ce titre, vise à susciter des changements de comportements positifs chez des groupes de population cibles ».

VAN DEN BAN et al (1994), considèrent que la conception du développement dépasse la simple transmission de connaissance pour envisager la transformation de l'homme et du système dans lequel il œuvre. Ainsi, ces auteurs définissent la vulgarisation sur deux plans: Macro et Micro. Sur le plan macro, « la vulgarisation agricole est l'activité d'un organisme qui vise à réaliser ses objectifs politiques en incitant les populations rurales à changer volontairement d'opinion et/ou de comportement ». A cet effet, la vulgarisation aide ses clients à réfléchir sur les objectifs qu'ils poursuivent, s'efforce d'améliorer la communication entre eux en leur transmettant de l'information provenant de la science, de la politique et du marché. A l'échelle micro en outre, la vulgarisation agricole vise l'évolution de l'Homme par la formation. Elle est ainsi définie comme étant « une intervention intentionnelle visant à promouvoir la constitution d'opinions et la prise de décisions rationnelles par voie de la communication ».

Il ressort alors, quel que soit l'auteur choisi, que d'une manière générale la vulgarisation agricole est une forme d'assistance technique adaptée aux besoins de la population rurale. Elle a pour objet la diffusion d'innovations techniques dans un cadre éducatif.

Nous pouvons retenir en définitive, que la vulgarisation agricole est un ensemble de procédés éducatifs basés sur la communication qui visent l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs par la formation et l'information, en agissant sur leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP).

2.2.1.2. Le concept de conseil agricole

La vulgarisation agricole en tant que système qui était essentiellement assuré par l'Etat a été caractérisée par une approche descendante basée sur la transmission de techniques et paquets technologiques éprouvés dans des stations de recherche agricole aux agriculteurs.

Cependant, avec les mutations du secteur agricole et la dynamique du tissu socio-économique, les services de conseil aux producteurs et productrices agricoles visent de nos jours à leur donner les capacités nécessaires pour analyser les écarts des résultats des exploitations et évaluer leur capacité à satisfaire leurs besoins et répondre aux exigences du marché.

Désormais, le conseil agricole (agricultural advisory) constitue donc un moteur de développement de l'agriculture quand il est reconnu par les institutions et qu'il est maîtrisé

par les producteurs. Il ne remplace pas totalement la vulgarisation classique en ce qui concerne la fonction de diffusion d'informations et de techniques (informations sur de nouveaux intrants, formation sur des technologies peu connues, etc.). Il permet essentiellement une analyse du fonctionnement de l'exploitation par l'exploitant agricole en vue des décisions appropriées pour plus de performance.

Selon le groupe Neuchâtel (2008) et la FAO (note de cadrage, 1999 et 2014), **le Conseil Agricole est un système qui va au-delà de la logique de la vulgarisation classique, en dotant les producteurs de capacités à définir leurs besoins, à préciser leurs objectifs, à maîtriser leurs actions, à résoudre leurs problèmes actuels et futurs et, plus largement, les processus de gestion concernant leurs unités de production.**

Le conseil agricole regroupe ainsi les services d'information et de conseil dont les producteurs / productrices et d'autres acteurs ont besoin et qu'ils demandent dans le cadre global du système agro-alimentaire et du développement rural.

Le conseil agricole laisse la liberté de décision au producteur une fois qu'on lui a donné une opinion (information, analyse de différentes possibilités avec leurs avantages et inconvénients) qui éclaire ses choix : c'est une aide à la décision. Le conseil agricole peut être technique (quand il vise à modifier une pratique technique des producteurs), technico-économique (quand il s'agit d'aider le producteur à choisir des pratiques techniques selon leurs effets économiques) ou un conseil de gestion ou d'exploitation pour aider le producteur à prendre une décision. Le conseil agricole vise à la fois l'accroissement de la productivité par la technique et le développement global de l'exploitation par la valorisation de la production.

En somme, le Conseil Agricole en tant que concept vise également le changement des CAP. Il reste cependant un processus d'accompagnement méthodologique des exploitants agricoles pour les aider à prendre des décisions et à les mettre en œuvre eux-mêmes. C'est une politique de réponse à une demande qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche en dialogue avec le producteur un cheminement d'amélioration débouchant sur des recommandations pratiques et pertinentes visant à améliorer la situation de l'agriculteur et de son exploitation en lui laissant la latitude de prendre ses décisions.

2.2.2. Evolution des modèles de vulgarisation et de conseil agricole à l'échelle mondiale

L'évolution des modèles de vulgarisation et de conseil agricole à l'échelle mondiale est résumé dans le tableau 2.

Tableau 2. Evolution des modèles de vulgarisation et du conseil agricole (source: Blum FAO, 2012)

MODELES	Modèle linéaire	Modèle de conseil	Modèle de facilitation
FINALITE	Augmentation de la production	Approche globale à l'entreprise agricole	Prise de pouvoir et propriété ('ownership')
SOURCES D'INNOVATION	Innovations extérieures (recherche)	Innovations extérieures et celles par le gérant agricole	Connaissances et innovations locales
ROLE DU PROMOTEUR	Vulgarisateur	Conseiller	Facilitateur
SUPPOSITIONS	Recherche correspond au problème de l'agriculteur	L'Agriculteur sait quels conseils dont il a besoin	Volonté d'apprendre, d'interagir et de reprendre la propriété (ownership)
ROLE DE L'AGRICULTEUR	Rôle 'passif' Les autres savent ce qui est mieux pour lui	Rôle actif Solution du problème	Rôle actif Solution du problème Propriété du processus
OFFRE/DEMANDE	Offre	Demande	Demande
ORIENTATION	Technologie	Client	Processus

2.2.3. Les approches de la vulgarisation agricole

L'approche peut être définie comme étant un ensemble cohérent de démarches et de méthodes faites dans un but déterminé. Elle est aussi le mode d'action ou la philosophie d'un système de vulgarisation (EL AMRANI, 1997 et 2001). Il ne s'agit pas uniquement de l'un des éléments du système, mais surtout d'une doctrine qui informe, stimule et détermine d'autres éléments tels que la structure, le pouvoir de décision, le programme, les méthodes et techniques, les ressources et les liens avec d'autres organisations.

Plusieurs approches de vulgarisation sont citées dans la littérature et sont appliquées dans plusieurs pays à travers le monde. Leur typologie diffère d'un auteur à un autre. Certaines se chevauchent et souvent des éléments ont été transférés de l'une à l'autre. Toutefois, elles ont toutes des points communs tels que:

- * leur recours à des méthodes d'éducation non classiques,
- * leur contenu qui est toujours en rapport avec l'agriculture,
- * leur objectif d'amélioration du niveau de vie des populations rurales,
- * l'utilisation des techniques et des moyens de communication.

Chaque approche se caractérise au moins par sept dimensions (AXINN, FAO 1993):

- * les problèmes dominants que l'on cherche à résoudre dans le cadre d'une stratégie à long terme et pour lesquels on juge utile d'entreprendre un effort systématique de vulgarisation. Il s'agit des hypothèses de base retenues en fonction de la perception que l'on a de la nature de l'environnement biophysique, socio-économique, administratif et politique dans lequel le système de vulgarisation est appelé à exercer.
- * les objectifs visés ou les raisons d'être de l'approche.
- * les modalités de contrôle de l'élaboration du programme et la relation entre les décideurs de cette élaboration et les groupes visés par le programme.
- * la nature et les caractéristiques du personnel de terrain: son niveau de formation, sa densité par rapport à la population visée,...
- * les ressources nécessaires et les divers éléments du coût pour la mise en oeuvre de l'approche.
- * les principales techniques utilisées pour l'exécution des programmes.
- * les critères de suivi et d'évaluation des programmes.

Les approches ont évolué dans le temps, certaines dites « diffusionnistes » reposent sur le modèle linéaire de la communication. Leur principe consiste à dire que la recherche se charge de trouver les solutions et de mettre au point des innovations jugées utiles, la vulgarisation les diffuse et les agriculteurs (qui sont supposés carencés en connaissance techniques et scientifiques) doivent appliquer les recommandations qui leurs sont

proposées. Cette démarche diffusionniste fut critiquée et elle est considérée comme l'une des principales causes d'échec de nombreux projets de développement (GENTIL, 1987). C'est pourquoi on a commencé à insister sur la nécessité de prendre en compte des besoins réels des paysans et leurs savoirs dans les programmes de recherche et de vulgarisation.

La F.A.O. s'est efforcée depuis longtemps, à l'intention des décideurs du développement agricole, de recenser toutes les approches de vulgarisation. Certaines sont d'une utilité pratique limitée alors que d'autres sont appliquées dans divers pays. Nous avons essayé de synthétiser les principales approches citées dans la littérature notamment celles rapportées par PICKERING (1987), AXINN (1993) et VAN DEN BAN et al. (1994). Cette synthèse est faite sur la base des principes de chaque approche, de ses hypothèses de travail et de son mode d'action. Nous pouvons citer les principales approches suivantes (El AMRANI, 1997, 2001, 2014):

L'approche généraliste de la vulgarisation agricole

Le point de départ de cette approche est l'hypothèse fondamentale qui stipule qu'il existe des informations et des techniques nouvelles dont les agriculteurs ne tirent pas profit et que, si elles leur sont communiquées, pourraient améliorer leurs pratiques agricoles. L'objectif global de cette approche est d'aider les agriculteurs à accroître leur production.

L'élaboration des programmes est arrêtée au niveau central et les changements éventuels de priorité sont décidés à l'échelle nationale, avec une certaine latitude au niveau régional ou local. Les ressources nécessaires généralement importantes, sont prises en charge essentiellement par l'Etat. L'exécution est confiée à un personnel de terrain dont la densité varie d'un pays à un autre, et qui est affecté à des structures locales gérées du centre et qui représentent le ministère de l'agriculture sur le terrain. Les résultats des actions sont évalués par le taux d'adoption des recommandations de la vulgarisation et par l'augmentation de la production nationale.

Cette approche présente certains avantages. Elle permet de couvrir généralement l'ensemble du pays et constitue ainsi un relais relativement rapide pour la communication entre le ministère et le monde rural. Mais ses limites sont aussi nombreuses. Nous pouvons citer: l'absence de communication dans les deux sens (donc les besoins et intérêts des agriculteurs ne sont pas en général transmis au niveau supérieur par le canal de la vulgarisation), son coût élevé et son inefficacité.

L'approche par produit (ou par culture)

Elle part de l'hypothèse que, pour accroître la productivité d'un produit quelconque, généralement destiné à l'exportation ou à la satisfaction des besoins alimentaires stratégiques du pays, il faut regrouper toutes les fonctions qui le concerne au sein d'une seule administration. Les fonctions de cette dernière comprennent la vulgarisation et la recherche, la fourniture d'intrants, la commercialisation des produits et souvent aussi la fixation des prix.

L'élaboration des programmes de vulgarisation relève d'un office de produits, et l'exécution est confiée aux agents de vulgarisation de cet office. Les ressources sont en général fournies par l'office et les résultats se mesurent par la production totale du produit concerné.

Cette approche présente l'avantage de la coordination entre la recherche, la vulgarisation et les autres acteurs du circuit d'intendance, ce qui facilite le passage des messages et l'adoption des techniques proposées aux agriculteurs. Toutefois, ne s'intéressant qu'à un produit donné, cette approche néglige d'autres aspects de l'agriculture. Parfois aussi, les intérêts de l'office du produit concerné ne coïncident pas ou plus avec les besoins des agriculteurs, ce qui entrave l'efficacité du système de vulgarisation dans son ensemble.

L'approche par la Formation et Visites (ou par changements techniques)

L'hypothèse de base sur laquelle repose cette approche est que la résolution des problèmes techniques des agriculteurs passe par celle des problèmes organisationnels liés au mode de gestion de la vulgarisation ou à la liaison entre la recherche et la vulgarisation. Elle part du postulat que les agents vulgarisateurs des services du ministère de l'agriculture sont mal encadrés, insuffisamment formés et privés de soutien logistique; ce qui ne leur permet pas de visiter les agriculteurs pour les conseiller. Elle considère aussi que les spécialistes n'ont pas une formation appropriée et qu'ils n'assurent pas le lien avec la recherche et la formation.

Cette approche vise à améliorer la performance des services publics de la vulgarisation par la réforme de leur gestion et inciter les agriculteurs à augmenter leur production agricole. L'élaboration du programme se fait au niveau central et passe par une interaction entre les chercheurs et les vulgarisateurs. Le personnel de terrain est nombreux et relativement dense. Les coûts sont, en général, très élevés et le financement provient des ressources centrales de l'Etat. L'efficacité de l'exécution des programmes est recherchée par le biais d'un calendrier rigoureux de visites aux agriculteurs et de la formation du personnel de terrain.

L'approche Formation et Visites a bénéficié d'un très fort soutien financier de la part de plusieurs bailleurs de fond, notamment la Banque Mondiale. Celle-ci avait, en effet, réorienté son action dès le début des années 1980, pour financer les activités de recherche et de vulgarisation des institutions nationales dans le cadre de projets de développement rural intégré (VENKATESSAN, 1994). En effet, la Banque Mondiale avait consacré plus de deux milliards de dollars dans les projets basés sur l'approche Formation et Visites à la fin de l'année 1983 (RUSSEL, 1987).

Parmi les avantages de cette approche, nous pouvons citer l'organisation dans les activités du système de vulgarisation et l'exclusivité des tâches des agents de terrain à l'exécution des programmes de la vulgarisation. Cependant, on lui reproche d'être très coûteuse et de ne pas permettre réellement la remontée de l'information (feed-back) et la prise en compte des besoins des agriculteurs.

L'approche par projets

Cette approche part de l'hypothèse que la lourde bureaucratie gouvernementale qui est la caractéristique de certaines autres approches, n'a pas de grandes chances d'avoir un impact important sur la production agricole et la population rurale dans des délais appropriés. Elle suppose aussi que de meilleurs résultats peuvent être obtenus en adoptant une approche par projets dans une zone donnée et durant une période donnée, avec le recours massif aux ressources de financement externes.

MORIS (1986) distingue deux formes d'approches par projets. La première s'intègre dans un projet ou programme de développement agricole ou rural intégré. La seconde revêt la forme d'un projet de vulgarisation agricole indépendant exécuté dans une région donnée et financé par un donateur extérieur.

Il est parfois supposé que les méthodes et techniques efficaces appliquées dans le cadre des projets, seront ultérieurement appliquées dans le reste du pays. L'objectif étant souvent de démontrer ce qui peut être fait en quelques années. L'élaboration du programme relève de l'Etat, avec l'appui d'une organisation internationale de développement. L'exécution se caractérise généralement par des disponibilités matérielles et logistiques et une assistance au personnel de la vulgarisation par des conseillers étrangers. Les résultats se mesurent par les changements réalisés à court terme.

Les avantages de cette approche sont multiples. Son objectif circonscrit permet d'évaluer l'efficacité et donne des résultats rapides. Ses techniques et méthodes nouvelles peuvent être testées et expérimentées dans le cadre du projet à une échelle limitée. Cependant, elle présente deux principaux inconvénients. Le premier réside dans le fait qu'en général il n'y a pas de suite du programme de vulgarisation une fois les fonds ont pris fin. Le second est lié au fait que la diffusion des expériences réussies dans la zone du projet est rarement effectuée.

L'approche par développement des systèmes agricoles

L'hypothèse sur laquelle se base cette approche stipule que la technologie adaptée en particulier aux besoins des agriculteurs fait défaut et doit être par conséquent élaborée localement. Son objectif est de fournir aux agents de vulgarisation et par leur intermédiaire aux agriculteurs, des résultats de recherche spécialement adaptés aux besoins et intérêts des agriculteurs à l'échelle locale.

L'élaboration des programmes se fait progressivement d'une façon itérative en cours du processus et peut être différente dans chaque écosystème agro-climatique. Le personnel de terrain est en général très spécialisé et relativement coûteux. L'exécution fait appel à une approche systémique de l'agriculture avec la participation des trois acteurs (agriculteurs, vulgarisateurs et chercheurs) et à des analyses et essais au champ et à la ferme. Les résultats sont évalués à partir du taux d'adoption et l'utilisation durable des technologies par les agriculteurs.

Cette approche présente l'avantage de proposer aux agriculteurs des recommandations adaptées à leurs conditions et faire travailler ensemble les trois acteurs. Ces principales

limites sont dues au fait que les résultats sont lents à obtenir. De plus, la coordination de la multidisciplinarité est difficile à mettre en pratique dans plusieurs pays.

L'approche par la participation aux coûts

L'hypothèse de départ de cette approche est que le programme de vulgarisation a plus de chance d'être adapté à la situation locale et donner des résultats si les participants prennent en charge une partie de son coût. Etant donné que les agriculteurs sont trop pauvres pour en supporter le coût intégral, c'est l'Etat et les collectivités locales qui en financent la grande partie. L'objectif consiste à aider les agriculteurs à apprendre ce qu'ils doivent savoir pour accroître la productivité et s'améliorer par leurs propres moyens.

L'élaboration du programme est répartie entre les diverses instances qui participent au financement des coûts, mais elle doit d'abord répondre aux intérêts des agriculteurs. Cette approche est appelée aux Etats Unis, le 'Land Grant College Extension System'. Le personnel de terrain est en général recruté localement, ce qui réduit le coût et demande moins de ressources à l'Etat. Les résultats se mesurent par l'acceptation et la capacité des agriculteurs à contribuer individuellement ou par l'intermédiaire de leurs collectivités.

L'un des principaux avantages de cette approche est l'adaptation des méthodes du programme aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires. Son inconvénient réside dans la difficulté que l'Etat trouve pour contrôler le programme et le personnel.

L'approche par les institutions d'éducation

L'hypothèse de base de cette approche est que les écoles d'agriculture et les universités disposent de connaissances techniques pertinentes et utiles aux agriculteurs. Pour ces institutions, la vulgarisation agricole qui n'est qu'une activité accessoire peut améliorer la qualité et la pertinence de ce qu'elles font et étayer également les travaux d'autres systèmes de vulgarisation du pays.

L'élaboration du programme relève des instances qui établissent les programmes de formation des institutions d'éducation. L'exécution fait appel à des méthodes et techniques d'instruction informelles dispensées par l'université aux agents de vulgarisation d'autres administrations et parfois aux agriculteurs. Les résultats sont évalués par le taux d'adoption des pratiques ou technologies recommandées par les populations visées.

L'avantage de cette approche est que les rapports entre les spécialistes et les vulgarisateurs sur le terrain sont très formateurs pour les uns et les autres, et que l'accès de l'enseignement aux activités de vulgarisation lui offre un « laboratoire » où il peut étudier la dimension sociale de l'éducation agricole. Mais elle peut avoir des inconvénients tels que l'apparition de rivalités en matière de compétence entre les enseignants et le personnel spécialisé des services de vulgarisation.

L'approche centrée sur l'innovation technique

Cette approche vise l'adoption et la diffusion maximale d'un certain nombre d'innovations techniques dans le but d'accroître la production de certaines cultures, souvent dites motrices, permettant ainsi l'élévation du niveau de vie des populations.

Elle part de l'hypothèse que l'adoption aura lieu selon un processus vertical de diffusion des innovations. L'information technique est diffusée sur un vaste territoire. Les producteurs sont libres de participer ou non, donc d'adopter ou rejeter les innovations proposées.

Les innovations techniques sont introduites auprès d'un petit nombre de paysans dits « progressistes » ou « paysans de démonstration » dans l'espoir qu'un effet de tache d'huile permettra de multiplier l'impact de l'intervention. L'élaboration des programmes se fait à échelle nationale ou régionale. La densité du personnel de terrain est faible en général. Cette approche présente sa limite dans le fait que les agriculteurs cibles tendent à être passifs dans la mesure où ils n'exercent aucune influence sur l'élaboration et l'évaluation des programmes.

2.2.4. Les approches actuelles du conseil agricole adoptées par le système national du conseil agricole au Maroc

Dans le cadre de la stratégie du conseil agricole au Maroc, le système national a adopté principalement les quatre approches suivantes: l'approche participative du conseil agricole, l'approche par filière, l'approche sensible au genre et l'approche système de connaissances et d'information agricole (Agriculture Knowledge and Information Systems AKIS).

2.2.4.1. L'approche participative du conseil agricole

Cette approche part du principe que les agriculteurs ont des savoirs et savoir-faire concernant la production agricole sur leurs terres, mais que leur niveau pourrait être amélioré par une meilleure connaissance des nouvelles techniques scientifiques leur permettant de valoriser leurs produits. Elle suppose ainsi, que l'efficacité du conseil passe par la participation active des agriculteurs eux-mêmes et de leurs groupements à côté des services de recherche et d'autres acteurs du circuit d'intendance. Elle concentre ses efforts sur l'implication des groupements ou organisations des agriculteurs. Son objectif est d'accroître et de valoriser la production et d'améliorer la qualité de vie et les revenus des agriculteurs en leur prodiguant des conseils pertinents répondant à leurs demandes et leurs besoins exprimés.

Par la participation des principaux acteurs (agriculteurs (Organisations Professionnelles Agricoles et Inter Profession), conseillers (publics et privés), chercheurs, et responsables du circuit d'intendance), cette approche présente l'avantage de la pertinence de ses programmes et leur adaptation pour répondre à la demande et aux besoins des agriculteurs.

Par ailleurs, cette approche se concentre sur l'identification des besoins exprimés par les agriculteurs, en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de vie des

populations rurales. Elle prévoit une gestion décentralisée et flexible. Les résultats se mesurent au nombre d'agriculteurs participant activement aux activités et à la longévité des organisations locales de vulgarisation et de conseil.

Les services de conseil agricole répondant à la demande des producteurs sont généralement guidés par les principes suivants :

- Le conseil est fourni en fonction de la demande des utilisateurs
- les prestataires du conseil sont responsables devant les utilisateurs
- les utilisateurs ont le libre choix des prestataires de services

Les indicateurs de réussite des services orientés par la demande sont les suivants :

- les agriculteurs ont accès aux services de conseil agricole
- les agriculteurs utilisent ces services
- les agriculteurs ont amélioré leurs revenus issus de la production agricole
- il existe une concurrence accrue entre les conseillers agricoles

Les services de conseils agricole orientés par la demande sont améliorés par :

- l'amélioration de l'accès des agriculteurs aux marchés
- la contribution des utilisateurs au coût des services de conseils
- des fonds spécifiquement affectés pour subventionner les services de conseils
- le renforcement de l'aptitude des conseillers à répondre à la demande
- des approches adéquates de l'assurance qualité
- des prestataires orientés par la demande qui doivent rendre des comptes aux utilisateurs

2.2.4.2. Approche du conseil agricole par filière

La filière est définie comme étant un système d'acteurs économiques qui concourent produire, transformer, distribuer et consommer un produit ou un type de produit (Sauter, et al. 2007).

L'approche de conseil agricole par filière s'intéresse à toutes les filières de la production agricole. Elle part du principe que l'efficacité de l'encadrement passe par la focalisation du service du conseil sur une filière agricole donnée dans sa globalité de l'amont à l'aval.

Les conseils agricoles sont prodigués de manière à améliorer la chaîne de valeur de la production pour qu'elle soit davantage profitable à l'agriculteur.

Le conseil agricole porte à la fois sur l'amélioration de la productivité et la valorisation des produits agricoles.

Cette approche mobilise le système national de la formation et de la recherche pour mettre l'agriculteur au centre d'intérêt de l'éducation, de la recherche et du conseil agricole. L'objectif étant de mutualiser les efforts et de partager les connaissances et l'innovation agricole.

2.2.4.3. L'approche du conseil agricole sensible au genre

Les exploitations agricoles dirigées par les femmes rurales ne cessent d'augmenter dans les différentes régions du Maroc, en raison de l'exode des hommes vers des emplois non agricoles notamment en milieu urbain. La majorité de ces exploitations se trouvent en dessous du seuil de viabilité, et les femmes qui les dirigent doivent répondre à la fois aux besoins de production et aux différents travaux ménagers.

En outre, les femmes rurales en général sont activement impliquées dans toutes les phases de la production agricole : participation au choix du plan de culture et d'élevage, entretien, récolte, stockage, commercialisation, etc. Un meilleur accès de ces femmes au service de conseil agricole, aux autres services annexes (crédit, intrants,...) ainsi qu'aux services sociaux (écoles, équipements, santé,...) permettrait d'accroître la productivité de leurs exploitations et d'améliorer leur revenu et leur qualité de vie.

L'expérience du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime constitue à ce sujet une bonne référence puisqu'elle a commencé dès le début des années 1980 et s'est poursuivie par le programme de promotion socio-économique de la femme rurale depuis 2002.

Cette approche se base sur l'encadrement technique des femmes rurales et leur accompagnement à travers la création d'activités génératrice de revenus.

2.2.4.4. L'approche système de connaissances et d'information agricole (Agriculture Knowledge and Information Systems AKIS)

L'approche système de connaissances et d'information agricole (AKIS) est une évolution de l'approche Recherche/Développement qui a été largement utilisée dans le cadre du Plan Directeur de la Vulgarisation durant les années 1990. Cette approche participative se limitait à l'implication des trois principaux acteurs (vulgarisation, Recherche et agriculteurs) et se basait sur une démarche composée de quatre phases (voir figure 1).

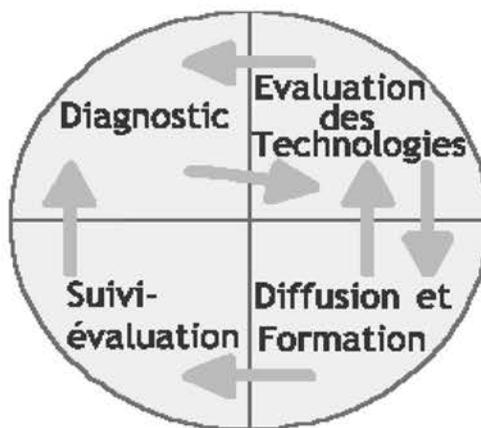


Figure 1. Etapes de l'Approche Recherche/Développement

L'approche AKIS élargi l'implication des acteurs en intégrant également les institutions d'enseignement et en mettant l'agriculteur au centre de l'intervention . Elle vise la mobilisation de tous les acteurs du système national de la formation et la recherche agricole et la création des synergies pour être au service des agriculteurs. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réforme du système national de recherche et la formation agricole qui a été élaborée en 2013 pour répondre aux préoccupations du Plan Maroc Vert et qui s'inspire largement de plusieurs modèles développés à l'échelle internationale notamment le modèle qui a été élaboré par Rivera et al. en 2005 et largement soutenu par plusieurs bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale (2012) (figure 2).

Cette approche se base sur l'amélioration de la coordination entre les acteurs et l'utilisation des TIC pour la valorisation de la recherche et le transfert de ses résultats aux agriculteurs.

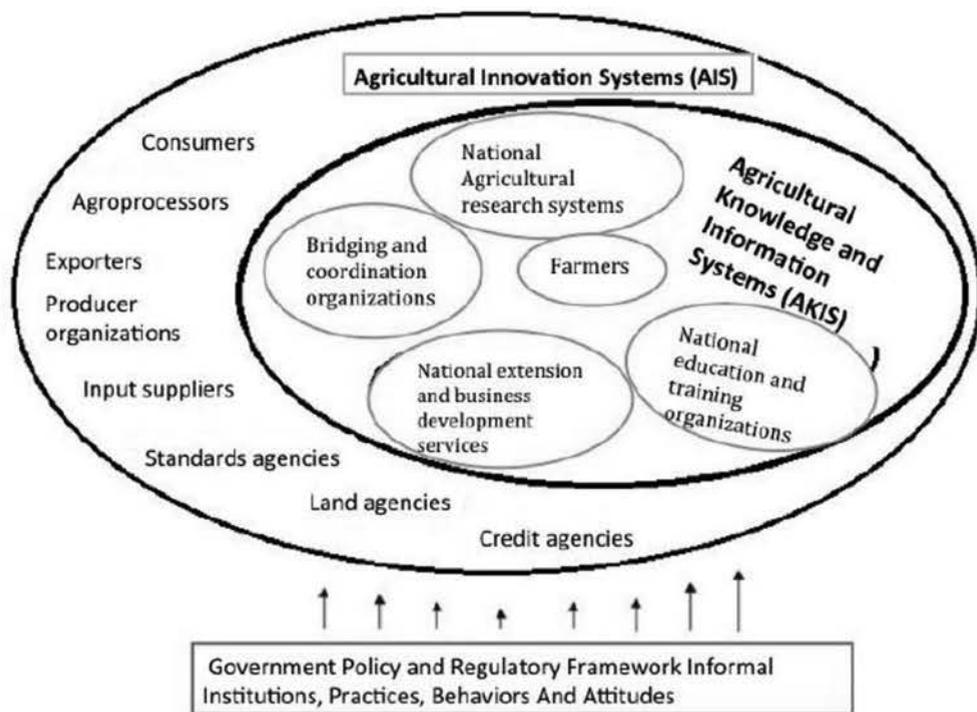


Figure 2. Système de connaissances et d'information agricole AKIS (Source: Banque mondiale, 2012, modification de Rivera et al., 2005)

2.2.4. Les méthodes du conseil agricole

Nombreuses sont les méthodes communément utilisées par les conseillers agricoles pour aider les agriculteurs à former leurs opinions et à prendre des décisions. Le choix d'une méthode est en général raisonné en fonction des objectifs spécifiques, des

circonstances de travail, de la manière de les utiliser et de la taille de la population cible visée.

Partant de la définition des concepts de la vulgarisation et du conseil agricole qui visent globalement entraîner le changement sur les trois niveaux psychologiques et comportementaux (connaissances, attitudes et pratiques) des agriculteurs, le choix des méthodes disponibles n'a pas le même effet. Trois grandes méthodes de conseil agricoles sont couramment utilisées: méthodes de masse, de groupes et individuelles.

Les méthodes de masse

Ce sont des méthodes utilisées pour toucher un large public avec le moindre coût. Il s'agit de mass media (télévision, radio, journaux, revue agricole, caravanes mobiles, internet, NTIC etc.). Elles agissent au niveau de la prise de connaissance et de l'information des populations cibles, mais elles n'entraînent pas en général de changement de comportement. Ceci est dû à plusieurs facteurs (BOLLIGER et al. 1991, Van Den Ban et al. 1994):

* le feed-back de la population cible par rapport au message des mass media reste très limité;

* un certain nombre de processus sélectifs s'opèrent lors de la diffusion des messages. Cette sélection se fait au niveau de la publication du message, de l'attention que fait l'individu pour le recevoir, de la perception, du souvenir, de l'acceptation et de la discussion des messages.

Ces méthodes sont donc pertinentes pour la sensibilisation des agriculteurs et leur prise de connaissances des innovations et technologies agricoles. Elles restent cependant insuffisantes pour changer leurs attitudes et pratiques.

Les méthodes de groupes

Les méthodes de conseil agricole pour les groupes ont un avantage sur les mass media par le feed-back et l'interaction qu'elles permettent. Ces méthodes n'atteignent souvent qu'une partie de la population cible, car seuls les agriculteurs les plus intéressés par le conseil agricole ou les membres de certaines organisations y assistent. La taille du groupe ne dépasse pas en général une vingtaine à une trentaine de personnes. Elles comprennent notamment les discours, les démonstrations (de résultats et de méthodes), les excursions et les discussions de groupes, les écoles au champ (FFS), etc. Elles ont un grand rôle dans le changement des attitudes et/ou de comportement. En effet, elles favorisent le processus de transmission des connaissances, le changement de normes et la prise de décision.

Les méthodes individuelles

Ce sont des méthodes qui se basent sur l'encadrement individuel des agriculteurs, soit par des visites sur l'exploitation, soit au bureau du conseiller ou par un échange de courrier ou de téléphone ou d'E-mail. Grâce à la discussion et le dialogue, le conseiller

agricole finit par gagner la confiance de l'agriculteur puisqu'il s'intéresse particulièrement à ses problèmes concrets.

Ces méthodes jouent un grand rôle dans le processus de prise de décision et du changement d'attitudes et de comportements des agriculteurs grâce au dialogue permanent qui s'établit entre eux et le conseiller agricole.

2.2.5. Stratégies pour atteindre les différents objectifs des méthodes du conseil agricole

Les différentes stratégies pour atteindre les objectifs des méthodes du conseil agricole sont synthétisées dans le tableau 3.

Tableau 3. Stratégies pour atteindre les objectifs des méthodes du conseil agricole

Nature de l'objectif recherché par l'action du conseil	stratégie visée	Méthodes de conseil à préférer
Savoir	Transmission de l'information (provenant de l'extérieur)	Publications et recommandations dans les mass média, internet, imprimés, etc.
Vouloir	Apprentissage par l'expérience pour changement d'attitudes (information provenant de l'intérieur)	méthodes de groupes, entretiens, etc.
Pouvoir	Changement des pratiques	Méthodes de journées de formation et des visites de contact qui stimulent l'action. Préparation à l'aide de démonstration ou des écoles au champ (FFS).

2.3. Le conseil agricole et le processus de diffusion et d'adoption des innovations

Le conseil agricole a pour objet principal, la diffusion des innovations et leur adoption par les agriculteurs afin de contribuer à la modernisation de leurs exploitations et l'amélioration de leur productivité. Dans cette section, nous allons apporter un éclairage conceptuel pour le conseiller agricole et montrer que le processus de diffusion et d'adoption des innovations est très complexe et multidimensionnel et nécessite un travail continu et un effort du système national du conseil agricole pour pouvoir le catalyser.

2.3.1. Le concept d'innovation

Dans le sens commun, l'innovation s'assimile au changement, au nouveau, à la créativité et vise à améliorer le système dans lequel elle est introduite. Elle s'oppose par ailleurs à l'archaïsme, à la routine, à la tradition. L'innovation scientifique s'assimile à toute découverte ou invention (Robert, 1996). L'innovation économique se définit comme étant toute idée qui se concrétise par des applications commercialisées (Bremond et Gelédan, 1990). **En sciences sociales, l'innovation est définie comme étant toute idée, objet, pratique, technique ou mode d'organisation qui est perçu comme étant nouveau par un individu ou un système social** (Boudon et Bourricaud, 1993).

2.3.2. Processus de diffusion et d'adoption des innovations techniques

La diffusion est définie comme étant le processus par lequel une innovation (information, opinion, attitude, technique ou pratique) se répand dans une population donnée à travers certains canaux et selon un délai variable, alors que l'adoption est un processus mental, composé de cinq étapes: la prise de conscience, l'intérêt, l'évaluation, l'essai et l'adoption qu'un individu doit franchir avant qu'il prenne la décision d'intégrer ou de rejeter une innovation (Rogers, 1983 ; Mucchielli 1989, Boudon et Bourricaud, 1993).

L'intérêt accordé à la diffusion des innovations techniques dans les sociétés rurales des pays en voie de développement n'a pas cessé d'être un choix stratégique dans les politiques agricoles basées sur la modernisation. Les études et recherches des sociologues ont été d'un grand intérêt pratique et largement valorisées par les programmes de recherche et de vulgarisation. Ces travaux qui s'inspirent pour la plupart d'autres disciplines scientifiques (Communication, Sociométrie, Sciences de l'Education) et d'autres secteurs (industrie) ont porté sur des cas localisés de diffusion des innovations techniques dans plusieurs pays, sur la mécanisation agricole, l'utilisation de nouvelles variétés, les produits phytosanitaires, les engrais, etc. (EL AMRANI, 2001).

Selon Mendras (1985), l'ensemble des études sur ce processus fait ressortir que l'acceptation des innovations suit l'allure d'une courbe « épidémiologique » en forme de « S » si l'on porte le temps en abscisse et le pourcentage cumulé des adoptants en ordonnée, ou en courbe de Gauss si l'on porte à l'ordonnée les fréquences absolues (figure 3).

Ce paradigme stipule que pendant une période donnée, quelques individus d'un système social appelés « innovateurs » tenteront d'utiliser l'idée ou la technique nouvelle. Ensuite, vient la période des « premiers adoptants » qui introduisent sans hésitation l'innovation.

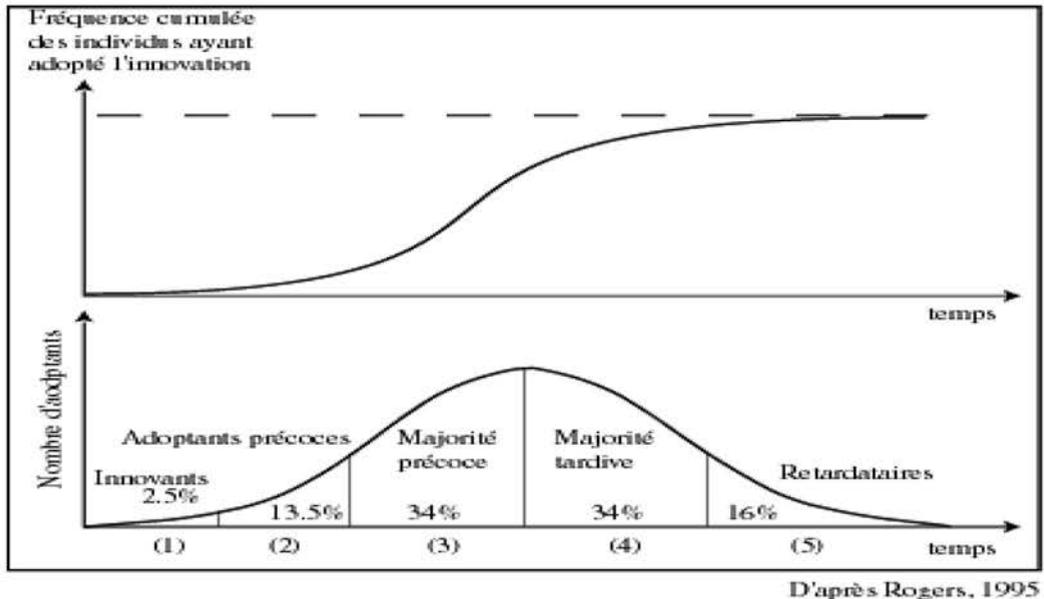


Figure 3. Paradigme de diffusion et d'adoption des innovations

Puis, le mouvement fait « boule de neige » ou « tache d'huile » et au fur et à mesure la masse des potentiels adoptants suit l'exemple des innovateurs et ce, chacun en fonction de sa situation, de ses moyens, de ses aptitudes et ses attitudes. Mais, il reste des « retardataires » ou des « réfractaires » qui ne vont pas adopter l'innovation pour de multiples raisons telles que le manque d'intérêt ou la non compatibilité avec leurs systèmes de production.

La différence entre les différentes catégories d'adoptants demeure un sujet très intéressant pour les chercheurs. Van Den Ban et al. (1994) soulignent que plusieurs recherches ont essayé d'apprécier ce processus non pas sur la base d'une seule innovation, mais plutôt sur un échantillon de plusieurs innovations rassemblées dans ce qu'on appelle « indice d'adoption ». Pour calculer cet indice, on demande aux agriculteurs s'ils ont adopté une ou plusieurs innovations (parmi celles retenues dans l'échantillon) et on leur attribue un point pour chaque innovation adoptée. Ainsi, de nombreuses études ont montré que les agriculteurs peuvent être classés selon l'indice d'adoption en cinq groupes : les « novateurs » qui représentent 2.5% ; les « adoptants précoces », 13.5% ; la « majorité précoce », 34% ; la « majorité tardive », 34% et les « réfractaires », 16%.

Plusieurs chercheurs ont analysé les différences qui peuvent exister entre les personnes appartenant à diverses catégories d'adoptants dans les pays développés et ceux en développement et dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, l'enseignement, le marketing etc. (Huberman, 1977 ; Mendras, 1985 ; Van Den Ban et al., 1994). Ces analyses reposent sur la corrélation entre l'indice d'adoption et certaines variables socio-économiques des adoptants. Il ressort de ces recherches que les personnes qui adoptent plus ou moins rapidement les innovations présentent les caractéristiques suivantes : des contacts fréquents avec les vulgarisateurs, la participation à plusieurs organisations, le recours intense aux

informations spécialisées des mass média, un revenu et un niveau de vie élevés, une attitude favorable à l'égard des changements et des aspirations élevées pour l'avenir de leur famille.

L'importance accordée à l'étude de la diffusion des innovations dans les pays en voie de développement est indéniable. La plupart de ces pays cherchent à moderniser leur agriculture en induisant des changements quantitatifs et qualitatifs au niveau de la paysannerie. Pour cela, ils combinent tous les moyens qui pourraient faciliter le processus tel que la vulgarisation agricole (canaux de communication et sources d'informations) et les mesures incitatives (subventions, crédits à taux bonifiés, etc.). Les travaux des sociologues en la matière ont plusieurs retombées pratiques notamment dans les approches de terrains menées par les organismes de recherche et de développement. Le cas le plus connu est celui du système de vulgarisation « formation et visites » qui a été financé par la Banque Mondiale et largement appliqué dans une cinquantaine de pays en voie de développement. Ce système se base dans son fondement sur la théorie épidémiologique de la diffusion des innovations.

2.3.3. Facteurs facilitant l'adoption des innovations

En essayant de caractériser les différents types de nouvelles technologies, Harwood (1991) souligne qu'une innovation serait insérée dans une exploitation agricole, dans la mesure où elle s'adapte à son environnement sur trois dimensions: efficacité dans l'environnement physique et biologique de l'exploitation, adaptation à l'environnement socio-économique de manière acceptable et intégration dans le système de culture en produisant un changement positif.

La décision d'adoption des innovations est fonction de trois facteurs essentiels. Le premier est lié à l'environnement de l'exploitation agricole: les facteurs socio-économiques, qui englobent les possibilités de conditions favorables pour une bonne communication (phénomène de l'exode rural, condition de vie...). Le second relatif à l'état des sciences et des techniques : nécessité de déployer des efforts, pour valoriser la recherche agronomique d'une part, et d'autre part faciliter l'accès à l'information (réseau de transport et de communication, système d'information et de vulgarisation, ainsi que l'alphabétisation, etc.). Le troisième à la personnalité des agriculteurs : la société rurale est marquée par la mentalité paysanne traditionnelle, alors qu'il existe des exploitants inventifs qui cherchent l'information et sont mieux placés pour adopter des innovations (participation).

En outre, dans une approche sociologique et sur la base des études d'introduction d'une innovation dans une société paysanne, Mendras et Forsé (1985) montrent que « l'innovation est acceptée dans la mesure où (et seulement dans cette mesure) elle ne remet en question ni le système technique, ni le système social, soit qu'elle s'y accole sans s'y intégrer, soit qu'elle s'y intègre et par conséquent, perfectionne l'un et l'autre système ». De plus, Boudon (1985) et Darré (1996), affirment que l'innovation traduit la réponse à un besoin ressenti par une société, et que l'acceptation est étroitement liée à des conditions favorables dans le milieu en question.

Par ailleurs, en supposant qu'une fois les innovations vulgarisées et disponibles sur le marché, elles doivent s'insérer dans un système technique cohérent ; être compatibles avec le fonctionnement de l'unité de production, ou modifier celui-ci en cohérence avec les objectifs de l'agriculture et ne pas entraîner un accroissement des risques de perte de production (Sebillotte et Soler, 1990).

Nous pouvons ainsi retenir que pour qu'elles soient facilement adoptées, les innovations techniques doivent avoir un avantage très visible et être adaptées aux compétences de l'utilisateur et au contexte social en général. Elles doivent aussi s'intégrer

dans le système de production en produisant un changement positif. Enfin, il est souhaitable qu'elles soient observables, afin qu'elles puissent se propager à l'ensemble de la population.

2.3.4. Typologie des innovations

Dans la littérature, deux principales typologies des innovations techniques ont été proposées. Certains classent les innovations selon leur origine (endogène ou exogène) (Darré, 1993 ; Salinas, 1997) et d'autres selon le degré de changement engendré par l'innovation sur l'individu ou la société qui l'adopte (Gentil, 1987).

La typologie est très utile pour l'étude des innovations techniques et pour apprécier le rôle à jouer par le conseil agricole. En effet c'est en fonction du type d'innovation que les méthodes du conseil agricole doivent être raisonnées. Parmi les typologies citées dans la littérature nous retenons celle de Gentil (1987) qui les catégorise en trois types:

- L'innovation simple: c'est une innovation dont les changements qu'elle engendre, touchent partiellement le système de production. Généralement, elle est facile à adopter. C'est le cas de l'utilisation d'un nouvel engrais, d'une nouvelle variété etc.

- L'innovation « irradiante »: c'est une innovation dont l'impact sur le système d'exploitation est important. Il y a un bouleversement de tout le système au niveau de l'organisation du travail, de l'équilibre financier, de l'augmentation des superficies etc. C'est le cas de l'introduction d'une nouvelle culture, de la mécanisation, de la motorisation, etc.

- Le « Système cohérent d'innovation »: dans ce cas, l'introduction de l'innovation nécessite une restructuration au niveau des exploitations et au niveau du village. C'est le cas des techniques de lutte contre l'érosion, contre la désertification, etc.

2.4. Principes généraux, typologie du conseil et code d'éthique pour l'exercice du métier de conseil agricole

2.4.1. Principes généraux du conseil agricole

Les principes fondamentaux qui doivent généralement guider l'application du conseil agricole public et privé sur le terrain sont les suivants:

- *Le principe d'une adhésion libre, volontaire et d'une réponse à une demande*

Les exploitants agricoles pouvant bénéficier du conseil public ou privé doivent remplir les critères suivants :

- être volontaire et disponible pour participer aux activités du conseiller;
 - être responsable de l'exploitation c'est-à-dire celui qui détient le pouvoir de décision sur l'exploitation ;
 - être ouvert aux discussions et aux innovations.
 - Exprimer explicitement le besoin en conseil agricole
- *Le principe de complémentarité*

La synergie des interventions doit être recherchée à travers la concertation régulière pour une complémentarité dans les actions par les acteurs du conseil public et privé.

- *Le principe de la confiance réciproque*

La confiance renvoie à une attitude générale d'acceptation mutuelle entre le conseiller et l'exploitant agricole. Le conseiller doit se conformer à la déontologie du métier.

- *Le principe de participation aux couts du Conseil Agricole*

Pour la durabilité du système de conseil agricole, l'Etat doit, à l'instar d'autres acteurs, contribuer au financement du conseil agricole. Ceci devrait amener les Partenaires au Développement à soutenir l'effort du Gouvernement par des contributions significatives. De façon progressive, les bénéficiaires à travers leurs organisations devront contribuer au financement étant donné qu'ils sont maîtres d'ouvrage.

- *Principe de contractualisation*

C'est un principe fondamental pour la mise en œuvre du Conseil Agricole. Il permettra aux bénéficiaires de mieux contrôler, apprécier et approuver les prestations qui leur sont offertes par le conseiller agricole.

2.4.2. Typologie du conseil agricole

De manière générale, plusieurs types de conseil agricoles peuvent être prodigués aux agriculteurs sont rapportés dans la littérature.

- *Le conseil agricole technique* : Ensemble des prestations que le Conseiller agricole est censé offrir aux exploitants agricoles dans le cadre de leur activité en vue d'accroître et de sécuriser leurs revenus.
- *Le Conseil en Gestion des entreprises*: Processus d'accompagnement des entreprises et exploitants agricoles pour maîtriser les outils de gestion, et prendre une décision pour l'amélioration durable de la rentabilité économique et financière de leur exploitation.
- *Le Conseil à l'Exploitation Familiale*: Processus du Conseil Agricole qui intègre la dimension familiale. Basé sur une approche globale de l'exploitation agricole, débouche sur des recommandations pratiques et aide à prendre des décisions stratégiques
- *Le Conseil aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)*: Processus d'accompagnement des OPA par un renforcement institutionnel, organisationnel et de gestion et pour rendre un meilleur service aux membres adhérents.
- Le conseil agricole pour le montage et accompagnement de projets

2.4.3. Code d'éthique pour le conseiller agricole

Le métier du conseil agricole, à l'instar des autres professions doit reposer au moins sur deux valeurs essentielles: la proximité et la confiance qu'il faut entretenir avec les agriculteurs. Il doit respecter les principes déontologiques suivants à titre indicatif:

Conformité au domaine de compétences

Au Maroc à l'instar des autres pays où les professions sont organisées et réglementées, le conseiller agricole doit se conformer aux trois domaines de son intervention tels que définis par la loi 62-12 ou par l'agrément de l'exercice du métier qui lui a été accordé.

Fiabilité du conseil prodigué:

Le conseiller agricole ne doit fournir que des recommandations techniques éprouvées par la recherche scientifique.

Relation avec l'agriculteur

La qualité de la relation conseiller/agriculteur tient autant à l'attitude manifestée à l'égard de ce dernier, notamment à travers les propos, la correction, l'écoute et la disponibilité consacrée à chacun, qu'à la diligence apportée dans l'accomplissement des tâches demandées. Ce sont ces éléments qui contribuent à créer un climat de confiance et manifestent le respect porté à la clientèle ainsi que le souci de répondre au mieux à ses attentes et à ses intérêts.

Qualité du service

Un conseil pertinent consiste à présenter une solution technique adaptée à l'agriculteur sur la base d'un diagnostic et en fonction des capacités socio-économiques de ce dernier.

Lorsqu'un problème précis sort du champ de compétence du métier, plutôt que de conseiller de façon approximative l'agriculteur ou de lui prodiguer un conseil erroné, il convient de faire appel à un à expert dans le domaine abordé.

La pertinence du conseil sera ainsi mieux assurée et la reconnaissance du professionnalisme du métier en sortira renforcée.

Chapitre 3. Vers le cadrage et l'harmonisation de la prestation du conseil agricole

Introduction

Le conseil agricole est reconnu comme une composante importante pour améliorer les performances des exploitations mais aussi pour contribuer à tisser des liens entre les agriculteurs, la recherche, l'enseignement agricole et d'autres acteurs de la société. Toutefois, les activités de conseil agricole sont régulièrement questionnées quant à leurs capacités à répondre aux attentes diverses et parfois contradictoires des producteurs, des acteurs des filières agricoles et des territoires.

Le débat sur la normalisation du conseil agricole s'inscrit dans un contexte de désengagement des Etats des services agricoles et de reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture impliquant un élargissement des activités de conseil au-delà de la production agricole (Blun et al. FAO 2014).

Au niveau scientifique ce débat se traduit par des questionnements sur le renouvellement des méthodes d'accompagnement des producteurs, sur la gestion des compétences des acteurs fournissant du conseil, sur l'évolution des dispositifs d'intervention, sur les modifications des arrangements institutionnels entre acteurs du conseil et sur l'évolution des politiques publiques concernant le conseil. Les impacts du conseil sur les exploitations, les ménages mais aussi sur les territoires ou les filières sont interrogés (Guy Faure et al, 2011).

Le Maroc s'est inscrit dans cette dynamique en passant d'une expérience riche dans le domaine de la vulgarisation agricole Etatique dont les approches étaient guidées par une logique d'offre, à une approche de conseil agricole guidée par une logique de réponse à des demandes exprimées par les agriculteurs et qui est conduit par un système pluriel d'acteurs (public, privé et Interprofession).

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de combler le vide qui caractérise l'exercice du métier du conseiller agricole et tenter de cadrer sa prestation de service notamment sur le volet conceptuel et méthodologique selon la nature de la prestation.

Comme souligné dans l'introduction, en attendant que ce chantier financier de la prestation du service du conseiller agricole privé soit recadré par le MAPM à l'instar des expériences analogues dans de nombreux pays tels que la France où les chambres d'agriculture par exemple ont des manuels de procédures clairs avec des barèmes à appliquer pour le service de conseil agricole, le présent guide s'est fixé comme ambition de rassembler et de synthétiser dans un seul document, les concepts, approches, méthodes et démarches du conseil agricole qui sont souvent disparates et fragmentées et ce, dans un souci d'harmonisation.

3.1. Définition du conseil agricole selon la loi 62-12.

D'après la loi 62-12, le conseil agricole consiste à prodiguer aux agriculteurs et aux investisseurs dans le secteur agricole, le conseil dans les domaines relevant des sciences et

techniques de production végétale et animale et de la gestion des exploitations agricoles. Elle couvre les différentes étapes et les différents aspects de l'activité agricole.

Le conseil en agriculture peut être dispensé sous forme de formation, d'information, d'accompagnement et de réalisation d'études technico-économiques destinés à améliorer et à renforcer les capacités des exploitants et des entreprises agricoles en matière de production, de commercialisation, de valorisation des produits agricoles ainsi que dans le domaine de l'organisation professionnelle.

3.2. Domaines du conseil agricole d'après la loi 62-12

La mise en œuvre du Conseil Agricole est basée sur le dialogue, l'échange, et les propositions de solutions que l'exploitant pense pertinentes, efficaces et rentables. Il s'agit d'un dialogue permanent, itératif entre les conseillers publics ou privés et les exploitants agricoles, basé sur la confiance réciproque afin de permettre à ces derniers de trouver le cheminement le mieux indiqué pour l'amélioration et la sécurisation de leurs revenus.

D'après la loi 62-12, la profession de conseiller en agriculture consiste en l'exercice des missions suivantes : conseil technique, conseil de gestion d'entreprise agricole et conseil en matière de montage et d'accompagnement de projets de développement agricole.

3.2.1. Le conseil technique agricole

Il est destiné à assister l'agriculteur et l'accompagner dans le transfert et la maîtrise des techniques de production agricole. Il vise essentiellement les objectifs suivants :

- appuyer les producteurs à identifier eux-mêmes les contraintes qui entravent l'amélioration de la productivité agricole,
- les former sur l'application des technologies en réponses à leurs préoccupations
- les amener à appliquer et adopter les innovations techniques pour améliorer la productivité et la rentabilité de leur exploitation ;

3.2.2. Le conseil de gestion des exploitations et entreprises agricoles

Il consiste en l'appui et l'accompagnement à l'installation et le développement des dites entreprises à travers le diagnostic, l'analyse du fonctionnement de l'exploitation agricole et la proposition de modèle de développement adéquat ;

Il vise à former les producteurs afin qu'ils puissent analyser eux-mêmes la situation de leurs exploitations en vue de rechercher les voies et moyens pour en améliorer de façon durable la rentabilité économique. De façon spécifique il a pour objectifs de :

- renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation ;
- favoriser l'appropriation par les producteurs des outils de gestion technico-économique de leurs exploitations ;
- créer les conditions pour une adoption rapide des techniques de production agricole ;
- amener les producteurs à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs fixés.

3.2.3. Le conseil en matière de projet de développement agricole :

Il consiste en l'appui et l'accompagnement des agriculteurs et leurs organisations professionnelle dans l'élaboration et l'exécution des projets de développement agricole notamment pour moderniser les techniques de production , adopter les outils de gestion des exploitations et entreprises agricoles, accéder au financement, organiser des achats groupés des inputs agricoles et la vente collective des productions, etc.

3.3. Profil et compétences du conseiller agricole

Avec les nouvelles missions tracées par la stratégie du conseil agricole au Maroc, le débat sur le profil et les compétences requis pour le conseiller agricole est d'actualité.

En effet, les rôles et compétences des conseillers agricoles ont été questionnés depuis longtemps dans un contexte de redéfinition des politiques agricoles à l'échelle mondiale. Adams (2000) en Europe de l'Est ou Sulaiman et Hall (2002) en Inde, soulignent qu'il était nécessaire de réorienter les compétences des conseillers pour dépasser la simple diffusion de technologies et mieux prendre en compte la gestion de l'exploitation. Albaladejo et al. (2005) considèrent ainsi comme fondamental que les agents de la vulgarisation de l'université du Para (Brésil) élargissent leurs compétences en insistant sur les enjeux du développement rural. En se fondant sur une analyse du métier de conseiller en situation, Remy et al. (2006) illustrent clairement de leur côté, la diversité et l'étendue des nouvelles compétences demandées aux conseillers agricoles en France pour gérer la dimension technique (production, gestion, administration, etc.) ou relationnelle du conseil (Guy FAURE et al. 2011).

En outre, cette question des connaissances et des compétences des conseillers, celles qu'ils ont acquises et celles qu'ils doivent acquérir a fait l'objet de nombreux travaux, réalisés notamment à partir d'enquêtes auprès de larges échantillons d'agents du développement avec souvent un traitement des informations de nature statistique (e.g. Erbaugh et al., 2007 en Ouganda ; Chizari et al., 2006 en Iran). Améliorer les capacités réflexives du conseiller a également été essentielle pour produire un conseil adapté aux situations des agriculteurs (Kaltoft et Rasmussen, 2004 ; Kibwana et al. 2000). En effet, à partir d'un constat sur l'importance des besoins de formation des conseillers, certains auteurs (Murphy et al. 1998 en Argentine ; Ludwig, 2007 aux Etats-Unis) considèrent également qu'il est indispensable de revoir le contenu des formations initiales et continue des agents de développement rural (Guy FAURE et al. 2011).

Par ailleurs, dans la littérature, le profil du conseiller agricole qui est souvent rapporté doit se caractériser généralement par la maîtrise de trois types de compétences: d'étude, d'accompagnement et d'animation (Auriscote et al. (2008).

- Les compétences d'étude : Il s'agit de la capacité, développée à travers les différents apports disciplinaires et leurs articulations, à construire des analyses transversales mobilisant différentes disciplines. Ce n'est donc pas la connaissance disciplinaire qui est privilégiée, mais la capacité à mobiliser différentes disciplines pour agir ou interpréter l'action.
- Les compétences d'accompagnement : lorsqu'un conseiller accompagne le déroulement d'un processus entre acteurs d'une même institution, par exemple une organisation professionnelle agricole ou entre acteurs d'organisations différentes, il doit savoir agencer les objectifs et les

manières de faire différentes de ces acteurs pour rendre l'action commune possible. Ces compétences d'accompagnement peuvent aussi relever de compétences institutionnelles dans le sens où il s'agit de faire évoluer le positionnement stratégique des différents acteurs, de créer de nouvelles normes d'action collective.

- Les compétences d'animation : ce sont des compétences proches de l'action, qui se rapprochent de l'ingénierie politique et de la capacité à percevoir ce qui est en jeu dans une situation d'intervention particulière. Les compétences d'animation sont plus proches des savoirs sociaux que des savoirs théoriques.

L'articulation des compétences d'un conseiller agricole selon Auriscote est présentée dans la figure4.

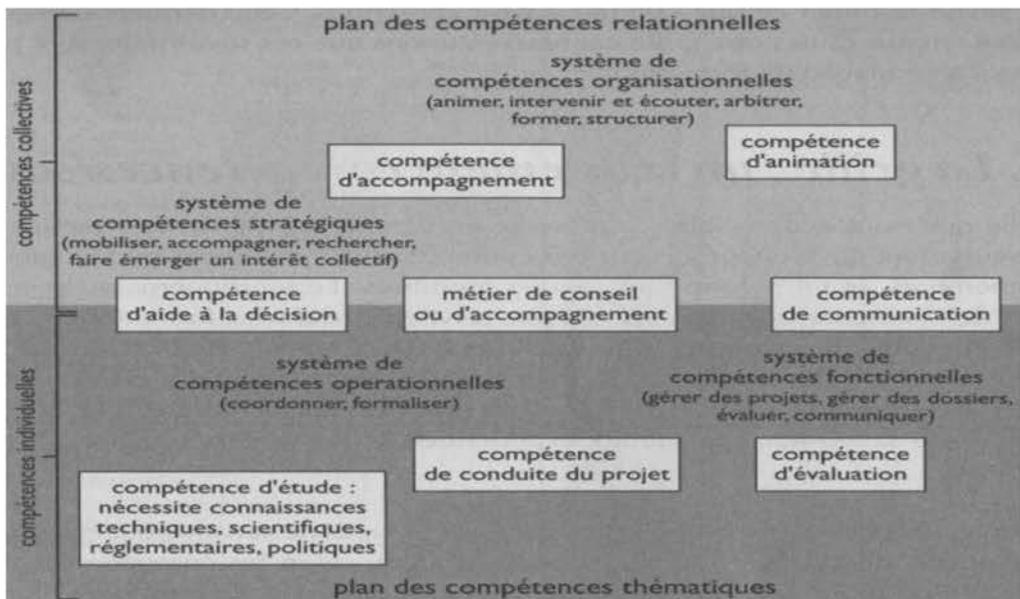


Figure 4: Schéma d'articulation des compétences d'un conseiller agricole. (Source : Auriscote et al. 2008)

De son côté, le Réseau Agriculture et territoires des chambres de Rhône-Alpes (CRA, 2005) a défini le métier du conseiller agricole territorial à partir de trois grandes caractéristiques à savoir: le conseiller intervient sur un territoire déterminé, anime et stimule les acteurs agricoles du territoire, et considère le territoire dans son ensemble et travaille avec les acteurs.

La CRA (2005) a identifié trois profils de conseiller: "profil animation, profil "mixte" et profil "chargé de région" (tableau 4) . Et Il a repéré cinq fonctions qui constituent les bases du métier du conseiller agricole territorial à savoir:

- L'animation et l'accompagnement des acteurs agricoles

- La construction et l'animation de partenariats
- La connaissance du territoire et de ses acteurs
- L'émergence de projets
- L'interface avec la chambre d'agriculture

Tableau N° 4 : Typologie des profils de conseillers agricoles (Source : CRA, réseau Agriculture et territoires des chambres de Rhône-Alpes, 2005)

Le profil animation	Le profil mixte	Le profil chargé de Région
La totalité ou la grande majorité du temps est consacrée à l'animation des acteurs agricoles du territoire.	Une partie du temps est consacrée à l'animation du territoire.	C'est la dimension du territoire d'intervention qui caractérise ce profil
Il ne comporte pas de conseil technique individuel, mais des contacts avec les agriculteurs existent dans le cadre d'un accompagnement généraliste (orientation, conseils sur les financements publics...).	L'autre partie est consacrée au conseil individuel sous différentes formes (pré-conseil d'entreprise, pré-diagnostic, conseil en pastoralisme...).	Le contenu du travail repose sur de l'animation autour des acteurs institutionnels et de la coordination des autres agents qui interviennent

En outre, Selon ANCAR (2002), la conception de l'approche du conseil agricole et rural au sens large du terme, au niveau local, permet d'esquisser deux fonctions essentielles du conseiller agricole et rural: une fonction de médiation, de facilitation ou d'intermédiation et une fonction de conseil agricole et rural au sens strict du terme pour pouvoir exercer ses fonctions.

Au Maroc, dans le cadre de la loi 62-12, La stratégie du conseil agricole exige aujourd'hui que le conseiller agricole dépasse la seule transmission de connaissances pour intervenir sur le processus d'émergence, de construction et de maturation de projets. L'accompagnement des agriculteurs et des différents acteurs dans leurs projets de développement constitue une des missions demandées du conseiller agricole. Ces métiers nécessitent des connaissances techniques, économiques, des compétences d'animation et d'accompagnement des acteurs.(Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, MAPM 2011).

Afin d'exercer son métier convenablement et répondre aux besoins des exploitations agricoles qui optent en majorité à la diversification de leurs systèmes de production dans un souci de minimisation des risques et de la sécurisation des revenus, un conseiller agricole doit maîtriser au moins trois domaines de compétences: scientifiques et techniques en agronomie, spécifiques comportementales et communicationnelles et transversales en montage et gestion de projets (ENA

de Meknès 2008 et 2014, Dossier d'accréditation de la filière Ingénierie du Développement Rural).

Les champs et domaines de compétence du conseiller agricole:

a) Compétences scientifiques et techniques

** Compétences en agronomie et agriculture. Il s'agit des connaissances sur:

- les productions végétales: céréales, légumineuses, maraichage, arboriculture fruitière, cultures sucrières, produits de terroir, etc.)
- Analyse foliaire, du sol et de l'eau
- Installation de la culture
- Conduite et entretien de la culture
- Besoins en eau des cultures et techniques d'irrigation
- Récolte/Cueillette
- Conservation et valorisation

** Compétences en production animale moyennant des connaissances sur les Bovins, ovins, Camelins, Aviculture, Cuniculture, Apiculture, etc.

Il s'agit notamment des connaissances sur :

- Conduite alimentaire
- Conduite sanitaire
- Conduite de reproduction
- Hygiène de la traite et conservation du lait
- Bâtiment de l'élevage
- Hygiène de l'animal et des locaux
- Techniques d'engraissement et soins aux nouveaux nés
- Gestion de la couvaison / Entretien des poussins

b) Compétences spécifiques du conseiller agricole

** Connaissances sur les approches de développement

** Connaissances sur les approches et méthodes du conseil agricole

** Connaissances comportementales dans le domaine de communication: l'animation de groupes, la conduite de réunions la gestion des conflits, le leadership et capacité d'influence, le sens de l'écoute et de l'empathie, le Networking et capacités à développer un réseau

c) Compétences transversales

- Connaissances sur les politiques publiques et les stratégies agricoles menées au niveau national, régional et local
 - Connaissances sur le montage de projet
 - Connaissances en gestion d'entreprise et d'exploitation agricole: gestion d'entreprise, études de faisabilité, gestion de risque, business plan et montages financiers, mécanismes d'optimisation de financements agricoles, définition, planification, mise en œuvre et pilotage des projets agricoles, indicateurs de performances, tableaux de bord et "Reporting", analyse de productivité et de rentabilité financière et maîtrise de l'outil informatique (bureautique, applicatif de gestion et de gestion de projet).
 - Connaissances en marketing et labellisation des produits agricoles
- Techniques Marketing de valorisation et de transformation des produits agricoles
 - Techniques de vente et de commercialisation
 - Circuits de distribution
 - Techniques de négociation pour l'agrégation et la labellisation

3.4. Les actions de prestation du conseil agricole

Dans le cadre de la vision stratégique du conseil agricole, l'encadrement et l'accompagnement des agriculteurs se fait par le conseiller agricole à travers un dispositif d'actions bien définis à savoir: actions de conseil et actions d'appui.

Les actions de conseil agricole comportent essentiellement les journées d'animation, les visites de contact, les parcelles de démonstration, les écoles aux champs (FFS), les voyages des agriculteurs, les concours agricoles et les sessions de formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.

Les actions d'appui au conseil agricole portent sur le diagnostic participatif de l'exploitation agricole, le diagnostic participatif de la filière de production, la formation continue des conseillers (ères) agricoles et l'utilisation des TIC et des supports scripto-audiovisuels.

Les FFS et les sessions de formation des agriculteurs et fils d'agriculteur sont été introduites plus récemment notamment dans les actions des Plans d'action Régionaux du Conseil Agricole (PARCA).

Les appellations de ces différents types de méthodes et d'actions sont universelles et connues de l'ensemble du personnel de vulgarisation et de conseil agricole. La plupart sont utilisées dans le cadre des plans d'actions du conseil agricole (PARCA) par les structures de l'ONCA. C'est pourquoi, il importe de mieux les définir, les préciser et le recadrer selon des normes scientifiques et méthodologiques.

3.4.1. L'École au champ ou Farmers Field School(FFS)

Définition:

Le terme « Champ Ecole Paysan » ou « Champ Ecole des Producteurs » (CEP) en anglais «Farmers' Field School» (FFS) vient du mot indonésien «Sekolah Lapangan» qui signifie «école champ ». Les premiers champs écoles ont été établis dans les années 1989 dans le Java Central en Indonésie pour tester et développer la gestion intégrée de production et des déprédateurs de la culture riz principalement avec l'assistance des projets de développement rural de la FAO (EL AMRANI et MENZEH, 2014).

L'école au champ (FFS) est une méthode de Conseil Agricole de groupe, dynamique et participative qui s'appuie sur un dispositif de promotion et de diffusion des connaissances, des technologies et des innovations contribuant à l'augmentation de la production. La spécificité de l'école au champs est qu'elle est conduite par un agriculteur "leader" sous l'œil vigilant du conseiller agricole dont le rôle se limite à la facilitation et l'orientation (EL AMRANI et MENZEH, 2014).

Introduite dans le cadre de la nouvelle stratégie du Conseil Agricole au Maroc, elle constitue une plateforme pour la formation, l'information, la démonstration, la promotion de bonnes pratiques et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs.

Cette méthode est utilisée aussi comme outil de transfert de connaissances et de technologies.

Ses principes sont : (i) les producteurs sont considérés comme des experts ; (ii) l'agent de Conseil Agricole est un facilitateur ; (iii) la formation suit un cycle saisonnier.

Son objectif est d'observer toutes les interactions autour de la plante, d'identifier les potentialités et les contraintes, d'expérimenter des solutions face aux problèmes de production, en vue de choisir l'itinéraire technique le plus prometteur et de conduire une culture saine.(FAO, 2012)

Facteurs clés de succès des FFS :

Selon la FAO(2012), les facteurs clés de la réussite d'un champ école paysanne (CEP) sont :

- ✓ **Identification des apprenants/tes en fonction de critères prédéfinis** : être membre d'une OPA ou appartenant à une même filière, avoir des connaissances pratiques sur la spéculiation choisie comme thèmes de CEP, être disponible au moins une fois /semaine, avoir les moyens pour adopter les innovations, être alphabétisé ; être motivé et dynamique ;
- ✓ **Repérage des personnes ressources en fonction de critères prédéfinis** : chercheurs, techniciens, conseillers agricole qui sont prêts à contribuer de façon signifiante à la recherche technologique et à accompagner le processus apprentissage des

apprenants/tes ; ces personnes doivent avoir les critères suivants : maîtrise de la langue locale, expérience dans le domaine de l'agriculture, capacités de rédaction des rapports, disponibilité, patience ;

- ✓ **Collection de matériel didactique et pédagogique** : afin de favoriser la compréhension de la technique par les apprenants/tes ;
- ✓ **Identifier les innovations et les solutions techniques adaptées au contexte** : dont les effets doivent être reconnus et approuvés scientifiquement. Le matériel nécessaire doit être accessible et à proximité ;
- ✓ **Tenir compte de la dimension genre dans tout le processus de mise en œuvre du CEP.**

Objectifs des FFS:

*Améliorer les connaissances des agriculteurs pour assurer une meilleure conduite technique de la culture.

- Renforcer la capacité des agriculteurs et développer leurs savoir-faire pour prendre les décisions justes basées sur l'analyse de leurs propres expérimentations.
- Sensibiliser les agriculteurs sur les nouvelles façons de résoudre les problèmes.
- Renforcer les capacités d'organisation des agriculteurs.
- Assurer une diffusion efficace des technologies, des innovations et de bonnes pratiques agricoles.
- Consolider le partenariat synergique entre agriculteur, conseiller et chercheur et entre les différents partenaires.
- Bien gérer son exploitation, respecter la rotation des cultures et devenir « expert » dans sa propre exploitation.

Principe:

**Observer régulièrement la parcelle.

- Avoir un bon développement de la culture.
- Apprendre par la découverte et par l'expérimentation.

Caractéristiques

**Avoir au moins un conseiller agricole facilitateur (conseiller agricole) motivé : son rôle est de superviser le travail et d'assister les agriculteurs à prendre les bonnes décisions.

** Avoir un groupe d'agriculteurs (15 à 20) ayant un intérêt commun dont un agriculteur réceptif qui peut mettre sa parcelle à la disposition du groupe comme site d'apprentissage.

****** Le conseiller agricole facilitateur doit disposer d'une liste de spécialistes matières potentiels pour l'animation des thèmes spéciaux.

Étapes (à titre indicatif):

Les différentes étapes d'une FFS consistent en :

- La sensibilisation des agriculteurs pour introduire les objectifs visés et pour susciter l'intérêt à la participation à une école aux champs.
- La conduite des activités de base : collecte des données, traitement...
- Les réunions préliminaires et le choix de l'agriculteur hôte, des agriculteurs adhérents, du site de la FFS (parcelle FFS et parcelle pratique paysanne).
- La mise en place de la FFS de façon concertée avec les agriculteurs et le conseiller agricole facilitateur.
- Le suivi des FFS, sous forme de réunions régulières au cours de la saison de la culture ou du cycle de l'exploitation au niveau du site de la FFS.

Conduite d'une journée FFS

Récapitulatif des recommandations de la séance précédente par un agriculteur volontaire.

- Répartition des agriculteurs en deux groupes.
- Distribution du matériel nécessaire aux agriculteurs : Paniers, Sachets, petites boites en plastique, paire de ciseaux
- Analyse de l'agro écosystème (AAES) : Le principe de l'analyse de l'Agro-Eco-Système est d'observer la plante dans son système écologique pour s'enquérir de ses problèmes ensuite chercher à comprendre et apprendre sur les causes des problèmes et les interactions entre les différents éléments du système afin de prendre et exécuter des décisions appropriées.
- Présentations des analyses par un agriculteur volontaire de chaque groupe en séance plénière avec l'appui, si nécessaire, des conseillers agricoles facilitateurs pour apporter des commentaires ou des améliorations.
- Débat et recommandations.
- Dynamique de groupe : séance de détente permettant de développer la cohésion du groupe, l'habileté de résolution des problèmes en groupe, la solidarité au sein du groupe et l'esprit de créativité et de confiance en soi.
- Sujet spécial, animé par le conseiller agricole facilitateur ou par un spécialiste matière invité à l'avance par le conseiller.
- Recommandations éventuellement sur la date de rencontre de la prochaine séance et sur le thème du sujet spécial à traiter.

3.4.2. La journée d'animation

Définition

C'est une journée qui porte sur une thématique générale et s'adressant à une large population (agriculteurs, filles et fils d'agriculteurs, agricultrices, femmes rurales et organisations

professionnelles). Le nombre moyen des bénéficiaires peut aller jusqu'à une centaine de participants (groupe élargi).

Ce type d'action vise à diffuser une information ou de sensibiliser les agriculteurs sur une problématique donnée, ou pour susciter leur intérêt envers une nouvelle technologie (technique de production, nouvelle variété, etc.), les bonnes pratiques agricoles, etc.

La méthode d'animation consiste à organiser une action de conseil en une journée pour un groupe élargi d'agriculteurs réunis autour d'un thème qui l'intéresse.

L'intérêt de cette action réside dans les débats engagés avec les bénéficiaires permettant une très bonne circulation de l'information et les préoccupations des agriculteurs sont recueillies et discutées directement, ce qui facilite la recherche de solutions par les conseillers.

Plusieurs appellations sont attribuées à cette méthode : journée d'information, journée de formation, journée de sensibilisation, journée de démonstration, journée porte ouverte, d'encadrement, etc.

Phases d'organisation (à titre indicatif)

1. Phase de préparation : Avant la journée

Elaboration d'une note de cadrage de la journée

Avant l'organisation d'une journée de sensibilisation et d'information, le conseiller agricole doit élaborer une note de cadrage qui peut être axée autour des points suivants (à titre indicatif) :

- **Cadre et contexte** : présenter le contexte global de la filière considérée, les objectifs du projet Plan Agricole Régional (PAR) avec des chiffres clés en termes de superficie, de productivité actuelle et potentielle, , ... etc.
- **Problématique abordée** : définir et recadrer la problématique de la filière considérée .
- **Objectifs de la journée** : fixer un but clair et définir des objectifs à développer.
- **Message à transmettre** :
 - * le message à transmettre est un élément déterminant pour retenir l'attention des agriculteurs par le conseiller agricole. Il doit être : simple et direct clair, percutant, concis, cohérent et convaincant ;
 - * développer un argumentaire solide pour persuader les agriculteurs. Et afin de faciliter l'adoption des messages et de les rendre plus convaincants, le conseiller agricole doit s'appuyer sur des témoignages des agriculteurs leaders, sur des expériences réussies, sur des démonstrations et sur des supports audio-visuels.
- **Groupe cible** : plus le public cible doit être choisi sur la base d'une cible commune. Il faudrait donc dresser préalablement la liste des participants, qui sont intéressés par la thématique de la journée.
- **Partenaires** : lister les partenaires institutionnels et acteurs professionnels concernés par la thématique de la journée et veiller à ce que leurs contributions soient complémentaires.

- **Supports didactiques** : utiliser les supports scripto-audio-visuels illustrant la thématique débattue.
- **Logistique de la journée** :
 - **Localité et lieu d'organisation de la journée** : considérer dans le choix de la localité de la réalisation de la journée, la faculté de l'accessibilité des participants. Le lieu doit être convenable et devra réunir les conditions nécessaires à la réussite de la journée ;
 - **Matériel de projection et de sonorisation** : préparer préalablement le matériel nécessaire au déroulement de la journée.
- **Durée et moment de déroulement** :
 - **La durée** d'une journée d'animation ne doit pas dépasser en général 5 heures.
 - **Période** : Pour plus d'efficacité, choisir une période qui coïncide avec la conjoncture de la thématique considérée
 - **Date et horaire** : choisir une date et un horaire convenables aux participants pour garantir leur participation.

Mesures à prendre lors de la préparation de la journée

- **Validation de l'objet de la journée** : Le conseiller agricole doit se concerter et présenter l'objet de la journée à l'autorité compétente pour étude et validation ;
- **Information de la population cible** : Le conseiller agricole doit informer, suffisamment à l'avance, les participants soit par téléphone, SMS ou par le biais d'une invitation écrite mentionnant les points de l'ordre du jour ;
- **Information des partenaires** : Si des partenaires sont concernés par la journée considérée, le conseiller agricole, doit coordonner avec eux pour les informer suffisamment à l'avance et convenir avec eux la date, l'heure et le lieu de la tenue de la journée ainsi que toutes mesures complémentaires ;
- **Réservation et préparation de la salle** : Le conseiller agricole doit veiller à réserver la salle suffisamment à temps, et penser à un agencement optimale de l'espace (disposition des tables, tableaux, disposition de chacun dans la salle) pour qu'il soit convenable au groupe et à une journée de travail plus efficace ;
- **Préparation du matériel audio-visuel** : Le conseiller agricole doit préparer et essayer le matériel audio-visuel nécessaire à la réalisation de la journée et prendre les mesures nécessaires pour son installation et son fonctionnement ;
- **Préparation des supports didactiques** : Le conseiller agricole est tenu de préparer à l'avance tous les éléments constituant le dossier pédagogique, la fourniture de bureau nécessaire, listes vierges de présence... etc.

2. Phase de mise en œuvre : Déroulement de la journée

- **Accueil**: Le conseiller agricole doit se charger de préférence lui même de l'accueil et de l'inscription des participants.

- **Conduite de la journée** : Au début de la séance, le conseiller agricole rappelle les objectifs de la journée, les points inscrits sur l'ordre du jour et l'horaire prévu. Lors du déroulement de la journée, le conseiller agricole doit :
 - **Ecouter et observer** : développer l'écoute active pour favoriser la contribution active des participants.
 - **Reformuler les principales idées** : pour recentrer la discussion autour de la thématique de la journée ;
 - **Synthétiser** :
 - * faire de temps en temps des petites synthèses de ce qui a été débattu pour relancer la discussion et s'assurer que chacun a bien compris les différents messages traités.
 - * Répondre aux questions des participants, exploiter le travail de réflexion des participants, faire le bilan de ce qui été discuté et rappeler les points clés et les messages abordés.

Techniques d'animation : Le conseiller doit mobiliser au mieux les différentes techniques d'animation d'un groupe restreint: technique miroir, écho, relais, recentrage, reformulation, synthèse, etc.

D'une façon générale, l'animation doit être menée de manière participative. Le conseiller agricole doit s'assurer de la participation de chacun et mettre en avant le partage des connaissances, mettre en valeur les expériences de chacun, sans perdre de vue les objectifs de la thématique de la journée.

3. Phase d'évaluation de la journée

L'évaluation de la journée peut se faire à chaud pour faire une synthèse des idées maitresses qui ont été débattues. Une fiche d'évaluation doit également être utilisée. Elle doit porter sur le degré de satisfaction, l'atteinte des objectifs de la journée et les recommandations pour les futures rencontres.

3.4.3. La visite de contact

Définition

C'est une action qui consiste à rendre visite à l'agriculteur ou son organisation professionnelle dans leur contexte.

Il s'agit d'une action de deux types :

- Visites auprès d'un groupe d'agriculteurs cible : il s'agit d'une visite rapprochée d'un groupe d'agriculteurs d'une filière donnée pour une thématique spécifique. Le nombre d'agriculteurs cible varie selon les filières (en moyenne 20 agriculteurs par groupe cible) ;
- Visites de contact (visites individuelles) : il s'agit de rencontres individualisées avec des agriculteurs d'une filière donnée et portant sur une thématique spécifique. Le nombre de visites par conseiller agricole et par jour peut aller de 2 à 3 visites. Selon la filière ou la production agricole, un agriculteur pourrait être visité 2 à 4 fois par an.

Ainsi, c'est un moyen par lequel on peut :

* Donner un conseil dans un thème spécifique ;

* Recueillir les besoins exprimés par les agriculteurs en matière de conseil sur les aspects à l'amont, en cours et à l'aval du processus de production et tous les aspects en relation avec l'environnement général de l'exploitation. Le conseiller résumera ces besoins dans la fiche de suivi et les transmettra aux responsables pour en tenir compte dans les actions de conseil qui suivent.

*Evaluer le degré d'adoption d'une technique qui a été conseillée au cours d'une séance de démonstration, de formation...etc.

Ce type d'actions consiste à ce que le conseiller agricole effectue une visite d'un agriculteur ou d'un groupe d'agriculteurs à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs propres exploitations. Ces visites peuvent être ponctuelles selon les besoins exprimés par les fellahs, ou faisant partie d'un programme à court ou moyen terme avec une fréquence régulière de réalisation.

Phases d'organisation

Phase de préparation : Avant la visite

- Cadre de réalisation de la visite : Préciser le cadre de réalisation de la visite
 - Problématique : Définir et Détailler la problématique décelée et les causes responsables pour une éventuelle solution proposée.
 - Objectifs : Définir des objectifs à développer;
 - Messages à transmettre : Communiquer et faire parvenir des solutions ;
 - Argumentaire des messages : L'argumentation a pour but de convaincre, et donc de faire agir l'agriculteur pour une bonne pratiques culturale.
 - Groupe cible : Suite à une demande exprimée, ressentie ou identifiée ;
 - Partenaires : Professionnels et institutionnels présents dans la zone d'intervention.
 - Supports andragogiques:
 - ✓ Les cahiers de suivis des parcelles ;
 - ✓ Matériel de démonstration, kit d'analyse...etc. ;
 - ✓ Illustration : Film Vidéo, CD Audio...etc. ;
 - ✓ Affiche, brochure et dépliant.
 - Techniques d'animation :La discussion d'un thème, la persuasion et l'échange d'informations utiles.
 - Logistique :
 - ✓ Localité et lieu d'organisation de la visite (Parcelle, exploitation) ;
 - Budgétisation prévisionnelle:
 - ✓ Frais d'impression : affiches , dépliant, brochures ;
 - ✓ Frais de la fourniture du bureau : Stylo, Papier Flip-Chart ; Bloc note
 - ✓ Frais du gasoil : Dépend de la distance parcourue.
- **Phase de mise en œuvre : Au cours de la visite**
- Travail du terrain : Après information par téléphone de l'agriculteur et fixation d'un rendez-vous, une séance est prévue par exploitation ;

- Durée: 2 à 3 heures ;
- **Phase d'évaluation : Après la visite**
 - Evaluation : Fiche d'évaluation;
 - Appréciation globale des conseillers : Principales contraintes de réalisation de la visite.

3.4.4. La parcelle de démonstration

La parcelle de démonstration vise à montrer aux agriculteurs comment résoudre un problème technique ou les convaincre pour adopter une innovation au niveau d'une zone agro-écologique donnée. Elle doit être conduite en coordination avec la recherche.

La parcelle de démonstration est basée sur l'installation d'un essai chez un agriculteur conduisant sa culture par un itinéraire donné pour le comparer à celui recommandé par la recherche.

Deux types de démonstrations existent: démonstration d'une méthode (nouvelle technique, nouveau itinéraire technique, nouvelle formule d'engrais, réglage de matériel, etc.) et démonstration d'un résultat (effet d'un produit fertilisant, efficacité d'un produit chimique, rendement d'une nouvelle variété, etc.)

Les visites sont généralement organisées au profit d'un groupe restreint d'agriculteurs (20 à 30) tout au long du cycle de la culture.

La réussite des parcelles de démonstration dépend essentiellement du choix de l'agriculteur leader chez qui les essais seront conduits et la pertinence de l'innovation qu'on cherche à introduire (avantage relatif, observabilité des résultats, facilités, etc.).

3.4.5. Voyage des agriculteurs

Définition

Il s'agit d'une excursion pédagogique à un groupe d'agriculteurs afin de leur permettre soit de découvrir, d'observer ou débattre autour d'un cas concret ou une expérience concrète réussie.

Il consiste à faire visiter un groupe d'agriculteurs ayant été choisis sur des critères tels que :

- Les mêmes intérêts et soucis ;
- Les mêmes niveaux de technicité ;
- Des niveaux socioéconomiques proches ;
- etc.

Ces voyages peuvent être inter ou intra région où même à l'étranger. Ainsi, les lieux visités peuvent être des exploitations, des organismes, des foires, des expositions... etc.

Deux types de voyages peuvent être utilisés:

- Voyage d'étude à d'autres régions : il s'agit d'un voyage pour une filière donnée à des exploitations/fermes/périmètres performants en dehors de la région ;

- Autres voyages : il s'agit de voyages à des événements / manifestations agricoles organisés au niveau des autres régions. Le nombre de bénéficiaires de la région doit être partagé entre les différentes filières intéressées.

Phases d'organisation

Préparation

Le voyage est perçu comme opportunité capitale du conseil agricole pour l'amélioration des connaissances techniques des agriculteurs et agricultrices, l'échange d'expériences et la mise en relation avec les professionnels du secteur.

La réussite de l'organisation d'un voyage est tributaire des préparatifs préalables qui peuvent se résumer dans ce qui suit :

- * La préparation des listes des bénéficiaires du voyage en collaboration avec les partenaires.
- * La tenue des réunions d'information pour la programmation du voyage et fixer la liste des accompagnateurs/animateurs des voyages et de les doter en supports de communication nécessaires.
- * La formation des accompagnateurs afin d'assurer une bonne animation et l'accompagnement profitable des participants. Des techniques d'animation, de jeux de rôle, de communication sont nécessaires pour susciter des discussions fructueuses autour des thématiques agricoles d'intérêt pour les participants.
- * Le partage de l'information sur les conditions du voyage, l'hébergement et la restauration ainsi que les facilités offertes aux agriculteurs pour un confort, leur permettant de profiter au maximum de ces voyages ;
- * Groupe cible : le choix des participants doit répondre aux conditions suivantes :
 - Ayant un objectif commun (ou cible commune)
 - Affinité entre les membres ;
 - Volonté pour apprendre en groupe ;
 - Disponibilité pour participer aux voyages.

Moyens logistiques

Prévoir 1 à 2 accompagnateurs (conseillers agricoles) pour l'organisation, de l'accompagnement et de la coordination du voyage.

- Partenaires : Professionnels et institutionnels présents dans la zone d'intervention.
- Supports didactiques :

- ✓ Animation : Film Vidéo, CD Audio...etc. ;
- ✓ Affiche, brochure et dépliant pour l'illustration.

Evaluation

L'évaluation peut se faire à chaud pour faire une synthèse des idées maîtresses qui ont été débattues. Elle doit se faire aussi moyennant une fiche pour apprécier le degré de satisfaction, l'atteinte des objectifs du voyage d'étude et proposer des recommandations.

3.4.6. Les concours agricoles

Le concours se base sur le principe de concurrence ou de compétition entre les producteurs afin d'encourager l'adoption des meilleures techniques et la réalisation des productions performantes. Le choix de l'agriculteur candidat passe par une tournée dans la région pour s'enquérir des niveaux technologiques atteints par les producteurs d'une spéculation végétale ou animale, des performances d'une coopérative agricole, afin de choisir le meilleur producteur sur la base d'une règle préétablie. L'examen de la réglementation des concours agricole, établie par les structure de vulgarisation et de conseil permet de constater qu'il s'agit d'un outil efficace d'évaluation des niveaux d'adoption des techniques appropriées. C'est aussi une occasion très utile pour discuter les performances et les contraintes de production par filière, entre producteurs et spécialiste-matières membres des commissions de sélection.

L'échange d'informations est également favorisé entre les agriculteurs eux-mêmes, les conseillers agricoles, les chercheurs, les organisations professionnelles, l'interprofession et le secteur privé.

Les activités organisées en marge des concours provinciaux et nationaux constituent aussi une occasion pour actualiser les connaissances et échanger sur les innovations et nouvelles technologies agricoles.

3.4.7. Journées de formation des agriculteurs (trices).

Définition

La formation est un processus pédagogique basé sur les principes de l'éducation informelle des adultes (andragogie) qui vise à faire acquérir aux agriculteurs des compétences techniques et/ou managériales. Il s'agit de sessions de formation de 1 à 3 jours destinées aux agriculteurs d'une filière donnée sur des thématiques spécifiques. Le nombre de bénéficiaires par session de formation ne doit pas dépasser 30 agriculteurs. C'est une action importante consistant à dispenser une formation des acteurs (agriculteurs, filles et fils d'agriculteurs, agricultrices, femmes rurales et organisations professionnelles) pour les rendre capables à exécuter une opération ou une technique donnée (taille, traitement...etc.) et l'appliquer convenablement au niveau de leurs exploitations.

Phases d'organisation

- Phase de préparation : Avant la Session de Formation

- Contexte : présenter le contexte global de la filière considérée, avec des chiffres clés en termes de superficie, de productivité actuelle et potentielle, d'objectifs du projet PAR, ... etc. ;
- Objectifs : Définir des objectifs ;
- Messages à transmettre : Communiquer et faire parvenir des solutions :
 - ✓ Il doit être ciblé (thème et objectif) ;
 - ✓ Concis (résumé et synthétique) ;
 - ✓ Claire (bien compris selon le niveau d'instruction des bénéficiaires) ;
 - ✓ Simple (choisir les termes adéquats).
- Argumentaire des messages et des techniques : L'argumentation a pour but de convaincre, et donc de faire agir l'agriculteur pour une bonne pratiques culturale.
- Groupe cible : Il doit être choisi selon plusieurs critères:
 - ✓ avoir un une cible commune
 - ✓ Affinité entre les membres ;
 - ✓ proximité des exploitations ;
 - ✓ Identifier les besoins en formation ;
 - ✓ Volonté pour apprendre en groupe ;
 - ✓ Disponibilité pour suivre la formation.
- Partenaires : Professionnels et institutionnels présents dans la zone d'intervention.
- Supports didactiques :
 - ✓ Présentation Power Point, Kit d'animation, matériel de démonstration...etc. ;
 - ✓ Illustration : Film Vidéo, CD Audio...etc. ;
 - ✓ Affiche, brochure et dépliant.
- Technique d'animation : l'apprentissage doit être basé sur la pratique et la démonstration du concret ;
- Logistique :
 - ✓ Le lieu d'organisation de la formation : doit être proche et le plus accessible possible
 - ✓ Information de la population cible.
- Prévision des frais:
 - ✓ Frais de la fourniture du bureau
 - ✓ Frais de restauration
 - ✓ etc.

- Phase de mise en œuvre : Au cours de la formation.

- Travail du terrain :

- ✓ Na pas dépasser 6 heures par jour, surtout au moment des opérations importantes (Récolte, Labour...);
- ✓ Prévoir des illustration et démonstration à la parcelle
- **Phase d'évaluation : Après la formation.**
 - Réaction des agriculteurs : Degré de satisfaction à chaud et par fiches d'évaluation.
 - Evaluation : Par une fiche d'évaluation

3.5. Les actions d'opérationnalisation et d'appui au conseil agricole

3.5.1. Le diagnostic technico-économique des exploitations agricoles et des filières.

Le conseil agricole qui cible l'amélioration des performances techniques et économiques est celui qui est basé sur un diagnostic préalable, fait par un ou des spécialistes avec la participation effective de l'agriculteur ou du groupe d'agriculteurs selon le cas. L'idéal est que le conseiller agricole lui-même soit associé à la réalisation du diagnostic.

La réalisation du diagnostic est basée sur l'identification et l'appréciation des forces et des faiblesses de l'exploitation afin d'en rechercher les causes et proposer des solutions appropriées. L'approche la plus utilisée actuellement est le diagnostic global qui considère l'exploitation agricole comme un système, dont toutes les parties sont liées et qui se trouve en interaction interne et externe avec son l'environnement. Le diagnostic de l'exploitation intègre l'exploitant et sa famille dans l'analyse du processus de décision et d'explication des choix techniques.

Plus globalement, les méthodes de diagnostic participatif qui accompagnent les dispositifs de conseil agricole dans de nombreux pays sont de plus en plus variées et s'adaptent à différentes situations et à différentes échelles : diagnostic d'une région, d'une filière, d'une exploitation, d'une parcelle, d'un élevage, etc. L'objectif étant l'identification des problèmes prioritaires et la recherche de solutions alternatives adéquates, avec efficacité et efficience.

Le diagnostic de l'exploitation qui précède les propositions du conseil agricole devrait identifier et analyser:

- les objectifs finaux de l'exploitation : assurer le revenu familial, approvisionner le marché, fournir l'emploi aux ruraux, ...
- les ressources humaines de l'exploitation : (exploitant (te), main d'œuvre familiale, salariés, qualifications,...),
- les données monographiques de base de l'exploitation (surfaces, production, cheptel,...),
- les évolutions récentes de l'exploitation,
- le fonctionnement technique et environnemental : les facteurs de production, facteurs d'environnement (bâtiments, matériel, parcellaire, eau, sols, énergie,...)
- les atouts et les contraintes internes et externes qui caractérisent la situation de l'exploitation,

- les points forts sur lesquels pourra s'appuyer le conseil afin d'améliorer les niveaux de la production, de l'organisation technique, et sociale, du revenu, de la gestion financière et de l'impact sur l'environnement.

Les objectifs escomptés à travers le diagnostic sont nombreux :

- favoriser l'adéquation entre la demande et l'offre du CA.
- Renforcer les liens de confiance entre le conseiller agricole et l'agriculteur .
- Améliorer la rentabilité de l'exploitation agricole par l'adoption de techniques appropriées, par la réduction des coûts de production et l'optimisation de l'utilisation des intrants.
- Renforcer les capacités de gestion de l'exploitant par une meilleure connaissance de son système de production.
- Approfondir les connaissances du conseiller agricole sur les besoins de ces clients et sur les voies de la recherche efficace des solutions.

Les activités de diagnostic peuvent être commanditées par l'agriculteur lui-même, comme prestation préliminaire à part auprès du prestataire du conseil, ou faire partie d'un programme ou projet de développement agricole et rural, dont l'une des composantes vise le conseil et la formation des producteurs et des ruraux. Le coût de l'opération peut être supporté soit par l'agriculteur, soit par le service public de conseil agricole ou faire l'objet d'une contribution conjointe : Etat, agriculteurs, IP, OPA.

Selon la demande et les objectifs du conseil agricole, le diagnostic d'exploitation agricole est une approche individuelle qui cible les unités de production une à une ou le diagnostic d'une zone limitée qui est une approche de groupes qui cible une communauté d'agriculteurs et de population rurale.

Durée: 2 à 3 jours

Préparation et déroulement du diagnostic

Le diagnostic doit être conduit de manière à:

- exploiter la base documentaire et de données issue de la situation référence pour mieux orienter le diagnostic. Ces informations de base permettent d'identifier les principaux problèmes et les demandes globales exprimées, formuler des hypothèses et préparer ainsi l'analyse qui suit le diagnostic participatif ;
- organiser un atelier de travail pour définir les objectifs du diagnostic, les méthodes de travail, le planning, les appuis extérieurs, les méthodes de restitution ;
- définir comment le programme d'actions va être élaboré et mis en oeuvre au fur et à mesure de la réalisation du diagnostic tout en respectant une certaine cohérence.

Processus et étapes du diagnostic

Le processus du diagnostic comprend plusieurs étapes : (i) analyse des problèmes et des atouts identifiés pour établir la situation de référence (ii) classement des problèmes (iii) Inventaire et classement des solutions (iv) synthèse et restitution des résultats.

3.5.2. L'utilisation des TIC pour améliorer les prestations du conseil agricole.

L'utilisation des TIC est en train d'être généralisée à tous les secteurs d'activité. Une bonne utilisation de ces supports pourrait dans une large mesure, remédier au manque des ressources humaines et matérielles qui caractérise souvent les services de conseil agricole.

De nombreux avantages peuvent être attribués à l'utilisation des TIC :

- les services d'information mobiles donnant accès à des informations essentielles et ciblées sur les prix des matières premières, les conditions météorologiques, les épidémies, etc.
- les services d'assistance téléphonique qui fournissent des conseils importants et en temps réel.
- les systèmes de paiement mobiles...

Plusieurs canaux peuvent être utilisés dans l'application des TIC dans le conseil agricole : réseaux virtuels, les bornes interactives, les SMS, les radios régionales en langues locales, les centres d'appels, la diffusion des films vidéos, etc. L'utilisation de ces canaux favorise la circulation d'informations essentielles et ciblées au profit d'une population importante d'agriculteurs, de femmes rurales et de jeunes ruraux dans le but d'augmenter concrètement leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie.

En outre, la production et la diffusion des supports scripto-audiovisuels dans les activités d'information et de formation des agriculteurs joue un rôle très important. Ces supports permettent la diffusion des informations, auprès d'une masse importante d'agriculteurs concernés au moindre coût dans des brefs délais.

Au Maroc, dans le cadre du Plan Maroc vert, une expérience a été menée en 2014 avec l'assistance technique de la FAO pour créer un réseau **virtuel de communication pour la vulgarisation et la recherche (VERCON)** qui a été dénommé "ARDNA", mais il n'est pas encore opérationnel à l'heure actuelle.

Le Réseau Virtuel de la Communication pour la Vulgarisation et la Recherche (VERCON) (figure 5) emploie des TIC basés sur internet pour renforcer les liens entre les politiques agricoles, les producteurs et leurs organisations dans un système d'innovation agricole (Ricardo, FAO 2012). L'objectif de Vercon est d'établir et renforcer les liens entre et à l'intérieur des dimensions humaines, institutionnelles et sociales des systèmes d'innovation agricole en utilisant les technologies internet et de plus en plus les TIC y liées (téléphone portable, radio etc.).



Figure 5. Photo du réseau VERCON (source: Ricardo FAO, 2012)

De plus, de nombreuses émissions radiophoniques sont utilisées par des radios publics et privés sur le conseil agricole, mais il faut rester vigilant sur le contenu traité afin d'éviter de diffuser des messages divergents aux agriculteurs.

3.6. Typologie et Contenu de la prestation du service du conseil agricole

Après avoir défini les approches, présenté la typologie des méthodes utilisées ainsi que les différents types d'actions de conseil agricole, nous allons présenter les principaux champs d'intervention de prestation de service du conseiller en termes de démarche, de contenu d'appui conseil et d'accompagnement. La liste présentée n'est pas exhaustive et les démarches proposées restent sommaires.

3.6.1. Définition des concepts liés au service du conseil agricole

Les principaux concepts clés en relation avec la prestation de service du conseil agricole.

Service

Il renvoie à des activités diverses: approvisionnement en intrants et équipements, crédits, vulgarisation, conseil, formation, etc. Il peut être matériel ou immatériel, marchand ou administré, orienté vers la production d'un produit ou vers l'appui à un processus.

En agriculture, les services peuvent s'identifier en plusieurs termes:

Technique: techniques de production, qualité des inputs etc.;

Organisationnel: besoins d'organisations de producteurs adhérents, mode de transformation de l'information, tenue des réunions, contractualisation avec des prestataires;

Gestion: la gestion comptable et financière de l'exploitation ou des groupements

Commercial: connaissance du marché, mise en relation avec les fournisseurs,

Juridique: défense des intérêts es membres, relations contractuelles avec les fournisseurs,

Financier: maîtrise des moyens financiers disponibles et des crédits

Appui conseil

C'est un système relationnel qui produit des conseils, des prescriptions et de l'assistance sociotechnique. Il résout les problèmes des agriculteurs et leurs organisations en leur fournissant les informations et les techniques pour améliorer leurs exploitations et leur bien-être.

Le conseil

C'est un service immatériel qui permet de formuler des questions, identifier des solutions, faciliter la mise en œuvre d'actions et d'évaluer les résultats. Il aide ainsi l'agriculteur/trice atteindre ses objectifs en lui apportant un regard extérieur sur sa situation et ses possibilités

Accompagnement

Il vise à faire découvrir et faire prendre conscience l'exploitant agricole des potentialités, des faiblesses, des opportunités et des menaces et de son exploitation.

Il permet aussi de rassurer l'exploitant qu'il est capable, en prenant conscience des potentialités et opportunités, de tirer le meilleur profit de ses activités afin d'accroître et sécuriser ses revenus.

3.6.2. Le Conseil agricole dans le domaine technique

3.6.2.1. Conseil dans le domaine de la production végétale

Définition:

Le conseil porte sur la conduite d'une culture annuelle ou d'une plantation au sein d'une exploitation agricole.

Les thèmes traités concerneront les volets suivants:

- Le choix des cultures/plantation
- Travail du sol et installation des cultures/plantations
- Analyse de l'eau et du sol
- Raisonnement de la fertilisation et plan de fumure
- Maladies des cultures et traitement
- Gestion de l'irrigation
- Récolte
- Post-récolte

Type d'actions et méthodes à utiliser:

Le conseil prodigué peut se faire en une action ou moyennant un programme d'actions combinées selon la nature et l'importance du thème et de la filière pour les producteurs. Les méthodes à utiliser peuvent être le diagnostic de la filière, parcelles de démonstration, visite de contact, journées d'animation, FFS, etc.

3.6.2.2. Conseil dans le domaine de la production animale

Définition:

Le conseil peut porter sur la conduite technique d'un atelier d'élevage et les conditions d'hygiène. Les thèmes traités sont:

- Raisonement de la l'alimentation du bétail
- Conduite de reproduction
- Hygiène des bâtiments
- Etc.

Les méthodes du conseil agricole utilisées sont généralement les visites de contact, journées d'animation, voyage d'éleveurs.

3.6.3. Conseil de gestion de l'exploitation agricole

Définition

Le conseil de gestion de l'exploitation appelé également l'approche globale de l'exploitation agricole est une démarche opérationnelle qui, en se référant aux concepts de l'analyse systémique et décisionnelle, tente de comprendre le fonctionnement d'une exploitation pour lui faire des recommandations pratiques en matière de gestion.

La méthode du conseil agricole utilisée est la visite de contact chez l'exploitant.

Objectif de l'approche globale:

Comprendre la logique des décisions et des pratiques, interpréter les problèmes rencontrés, clarifier les projets et stratégies qui sous-tendent les divers activités de l'exploitation agricole pour déboucher sur des conseils opérationnels en matière de gestion.

Principe :

L'approche globale des exploitations agricoles tente de répondre à 3 questions :

Question 1:

Pourquoi l'agriculteur et sa famille ont-ils choisi tel système de production?

- Il s'agit d'identifier:
- Les raisons du choix des productions (c'est-à-dire les principaux atouts, contraintes et les finalités)
- Les stratégies qui en découlent

Question2 :

Comment est conduit le système de production?

Il s'agit de caractériser les pratiques de ceux qui travaillent sur l'exploitation, c'est-à-dire:

** décrire les modalités de conduite des itinéraires techniques-clés et détecter les règles d'action qui président à ces conduites

** analyser la manière avec laquelle sont gérées les interactions entre les itinéraires techniques.

Ces interactions proviennent de la nécessité de gérer des facteurs communs de production: les ressources de travail, l'espace (parcellaire), le bâti, les matériels, le cheptel, les moyens financier

** construire les indicateurs qui permettent de juger des équilibres et de l'efficacité de ces pratiques.

Question 3:

Quels résultats économiques sont obtenus :

Il s'agit d'analyser les équilibres économiques et financiers qui résultent du fonctionnement de l'exploitation (conduite du système de production et gestion des facteurs de production)

Ces 3 questions caractérisent des objets d'investigation qui ne sont pas indépendants les uns des autres:

- Les raisons des choix éclairent les pratiques et les résultats,
- Les résultats techniques éclairent les résultats économiques qui les influencent en retour.

Démarche de travail :

Les 4 opérations à conduire lors de l'approche globale de l'exploitation sont :

1. La collecte d'une information homogène

- L'histoire de l'exploitation de la famille dans l'environnement (l'objectif est de repérer les finalités des acteurs de l'exploitation)
- La description de la conduite du parcellaire, des bâtiments et valeur affectation (l'objectif est de dégager les atouts et les contraintes qui influencent l'atteinte des finalités de l'exploitation)
- La conduite des processus de biens et de services: cultures et systèmes e culture, élevage et systèmes fourragers, atelier de transformation, services divers, etc.)
- La gestion du travail et ses liaisons avec le matériel et les bâtiments
- Les rapports de l'exploitation avec son environnement
La gestion de la trésorerie, du revenu et du patrimoine

2. le traitement des informations recueillies

Lors du traitement sont repérés:

- ** les finalités des acteurs de l'exploitation
- ** les atouts et les contraintes
- ** les objectifs et les décisions stratégiques

Et sont élaborés:

- ** des bilans de flux
- ** des tableaux représentant l'organisation et la conduite du système de production.

3. L'élaboration des tableaux de synthèse

** tableaux relatifs à l'organisation des données par domaine de collecte: histoire du système, description et conduite du parcellaire, itinéraire technique, organisation du travail, emploi des équipements, etc.;

** tableaux relatifs à des bilans de flux (flux physiques, flux de travail, flux monétaires)

** le schéma de fonctionnement de l'exploitation, organigramme qui met en relation les finalités, les objectifs et décisions stratégiques, les atouts et les contraintes et le système de production.

4. Validation auprès de l'exploitation agricole

A partir des tableaux de synthèse, les observateurs (équipe qui a fait le diagnostic) présentent aux acteurs ce qu'ils ont compris du fonctionnement de leur exploitation suscitant leurs réactions à partir de leur propre perception.

** Après cette validation, il est possible d'élaborer un diagnostic stratégique et proposer des solutions techniques appropriées (conseil de gestion)

La méthode de conseil agricole utilisées pour ce type d'action est essentiellement les visites de contact chez l'exploitant.

3.6.4. Conseil de gestion de l'entreprise agricole

Le conseil de gestion à prodiguer doit se baser sur les méthodes individuelles telles que la visite de contact et porter essentiellement sur les aspects suivants (à titre indicatif):

- Les aspects de gestion
 - le journal de caisse ;
 - le cahier d'utilisation de la main-d'œuvre ;
 - le cahier d'utilisation des intrants ;
 - la fiche de stock.

- Les aspects du bilan de l'exploitation et de synthèse
 - le tableau de flux mensuel de trésorerie ;
 - la marge brute ;
 - le prix de revient ;
 - le compte d'exploitation ;
 - le compte de résultat ;
 - le bilan.

- Les aspects de planification et de prévision
 - le plan de campagne ;
 - le budget de trésorerie ;

- le compte prévisionnel d'exploitation;

3.6.5. Conseil en commercialisation et valorisation des produits agricoles

Il s'agit de l'accompagnement prodigué par un conseiller agricole pour faciliter aux agriculteurs et/ou leurs OPA les prises de décision en vue de l'écoulement de leurs produits et leur positionnement et le maintien sur le marché.

Les méthodes du conseil à utiliser doivent combiner les voyages, les journées de formation et les visites de contact

Principe et outils

L'offre de service du conseil en commercialisation s'appuie généralement sur une démarche prospective. Elle permet à l'exploitant de connaître les risques associés à ses choix de commercialisation.

Le Conseil en commercialisation s'appuie sur les principes suivants : Ecouter pour comprendre les attentes des acteurs du marché ; anticiper en utilisant les banques de données sur les flux et prix, fédérer en développant la coopération entre producteurs et acheteurs, faire faire en suscitant l'utilisation des services divers ; mobiliser en organisant des rencontres ciblées ou grand public. Ce Conseil met également l'accent sur les normes de qualité, la traçabilité des produits, les prix et les flux au niveau sur les marchés.

Les outils à utiliser sont essentiellement des fiches des déterminants du marché (prix, quantité, saisonnalité, etc.) et des fiches sur la structure des échanges (système d'approvisionnement, acteurs, pratiques de commercialisation).

3.6.6. Conseil en matière de projet de développement agricole

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs et/ou les organisations professionnelles dans le processus de montage d'un projet de développement agricole. La méthode de conseil agricole se base essentiellement sur les journées de sensibilisation, visites de contact, la formation et les voyages .

Démarche (principales étapes à titre indicatif):

- * étude du contexte de l'opportunité de mise en place du projet (étude technique, financière, économique)
- * définition des objectifs et les moyens à mobiliser
- * étude technico-économique (faisabilité technique, financière et économique)

**Le Conseil Agricole au Maroc: Guide Méthodologique. Mohamed EL AMRANI.
2017**

- * élaboration et dépôt du dossier auprès du guichet unique soit au niveau de la DPA ou l'ORMVA pour bénéficier des subventions dans le cadre du FDA
- * accompagnement et formation du porteur du projet
- * appui conseil post mise en œuvre du projet (fonctionnement du matériel, élaboration d'un plan de marketing, etc.)

3.6.7. Conseil agricole pour la création et mise en conformité des coopératives agricoles avec la loi 112-12.

Dans le cadre de cette mission, le conseiller est amené à accompagner les producteurs dans le processus de constitution d'une coopérative ou son accompagnement pour se conformer à la nouvelle loi 112.12.

La méthode du conseil agricole se base essentiellement sur les journées de sensibilisation, les journées de formation, les visites de contact et les voyages d'agriculteurs.

L'accompagnement de la coopérative se fait depuis la création; Il doit se baser également sur la formation, le développement des managériales capacités des adhérents (tenue des archives, gestion financière, plan de marketing, etc.)

Les étapes d'accompagnement des coopératives sont les suivantes:

Pour la constitution:

- * Demande d'homologation ou de validation de la dénomination de la future coopérative adressée à l'Office de Développement de la Coopération (ODCO). Ce dernier est appelé à donner sa réponse dans les 48 heures.
- * Elaboration et signature du statut de la coopérative par l'ensemble des adhérents
- * souscription des parts sociales des adhérents
- * dépôt du capital libéré (minimum 1000 DH) dans un compte bancaire bloqué avec demande d'une attestation
- * Obtention du reçu du dépôt de demande de constitution auprès de l'autorité locale moyennant un accusé de réception délivré sur place
- * Enregistrement dans le registre local des coopératives auprès du tribunal de première instance
- * Aviser l'administration (ODCO et services du ministère de l'agriculture) en déposant une copie du dossier de la coopérative et de l'enregistrement

Pour la mise en conformité:

Pour les coopératives créées avant la promulgation de la loi 112-12. Les étapes sont les suivantes:

- * adapter le statut de la coopérative aux dispositions de la loi 112-12 suite à une assemblée générale extraordinaire
- * Enregistrement dans le registre local des coopératives auprès du tribunal de première instance

* Aviser l'administration (ODCO et services du ministère de l'agriculture) en déposant une copie du dossier de la coopérative et de l'enregistrement.

Après la constitution, l'accompagnement consistera à la formation et au développement des capacités managériales (tenue de la comptabilité, tenue des archives, stratégie de marketing, etc.)

3.6.8. Conseil agricole pour la création et l'accompagnement des associations agricoles et les groupements d'intérêt économique

La méthode du conseil agricole se base essentiellement sur les journées de sensibilisation, les journées de formation, les visites de contact et les voyages d'agriculteurs.

La démarche ci-après reste sommaire. Il faut l'adapter en fonction du type d'OPA (Association ou GIE) à accompagner.

Les prestations d'encadrement doivent se dérouler depuis la sensibilisation en passant par la constitution, le dépôt du dossier de l'association ou du GIE jusqu'à la valorisation des productions (busnesplan, plan de marketing, etc.).

Etapes de la démarche d'encadrement (à titre indicatif):

Etape 1:Sensibiliser les producteurs sur les principes et avantages du travail dans le cadre d'une association ou du GIE.

Etape 2: Aider l'association ou le GIE à fixer les domaines d'activités pertinents pour sa production

Etape 3:Former et accompagner les producteurs sur les Aspects relatifs au cadre réglementaire et les procédures de création de l'association ou du GIE

Etape 4: Former et Accompagner les producteurs dans les différentes étapes de constitution et la gestion de l'association ou du GIE

Pour les GIE, les formalités de création sont présentées dans la figure 6.

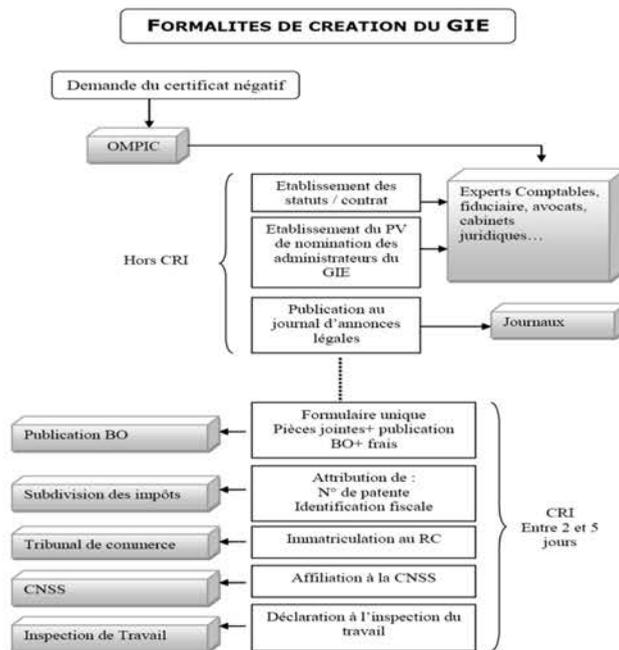


Figure 6. Formalités de création d'un GIE

3.6.9. Conseil pour la création des AUEA et leur accompagnement pour l'équipement collectif des exploitations en irrigation localisée

La méthode du conseil agricole se base essentiellement sur les journées de sensibilisation, les journées de formation, les visites de contact et les voyages d'agriculteurs.

L'accompagnement se fait les principales étapes suivantes à titre indicatif:

1. Sensibilisation des ayant droits ;
2. Accompagner l'association des usagers des eaux agricoles (AUEA) pour formuler sa demande auprès de l'administration ;
3. Découpage de chaque secteur en lots homogènes pour délimiter le périmètre de l'AUEA;
4. Actualisation des états des plans ;
5. Accompagnement pour la constitution d'une commission AUEA/DPA ou AUEAORMVA ;

6. Montage financier du projet ;
7. Approbation par l'AUEA du projet ;
8. Accompagnement pour la réalisation du cahier de charge ;
9. Choix des entreprises d'installation ;
10. Signature du contrat d'installation avec AUEA et l'entreprise choisie ;
11. Appui de l'AUEA pour le dépôt du dossier et l'octroi de l'approbation préalable ;
12. Suivi de l'exécution du dossier ;
13. Appui de l'AUEA avec l'entreprise d'installation pour le dépôt du dossier de demande de la subvention dans le cadre du FDA.

Chapitre 4. Eléments pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation des activités du conseil agricole

Au Maroc, le grand défi du système national de conseil agricole est de se doter d'un dispositif suivi-évaluation qui permet d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des actions menées dans leur ensemble à la fois pour le conseil public et privé.

Ce chapitre tente de donner les principaux jalons conceptuels et de présenter une série d'indicateurs et d'un tableau de bord qui permettrait au conseiller agricole d'avoir une idée sur l'importance de ce volet dans l'exercice de son métier.

4.1. Définition

Le suivi est processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires d'une action en des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs (résultats) atteints et l'utilisation des fonds alloués.

L'évaluation est une appréciation systématique et objective d'une intervention, en cours ou terminée, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'atteinte des objectifs, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la durabilité (viabilité). Une évaluation devrait donc fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans les processus de décision.

4.2. Fonctions du système de suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation joue deux fonctions fondamentales que sont :

- la fonction de suivi opérationnel qui consiste à comparer une prévision à : (i) sa réalisation complète à la période prévue, (ii) sa réalisation complète mais avec retard, (iii) sa réalisation incomplète et/ou modifiée, (iv) sa non-réalisation. Une prévision résulte d'une programmation dans le temps et dans l'espace d'une action ou d'une réalisation.
- la fonction d'évaluation, à terme qui devra permettre de : (i) mesurer la portée des interventions, (ii) mesurer et analyser les effets de ces interventions relativement à une référence préalablement établie, (iii) savoir sur quels facteurs l'intervention devrait porter le plus.

La mise en œuvre du système de suivi-évaluation du conseil agricole doit se baser sur des évaluations périodiques programmées. Pour ce faire, il faudrait:

- développer le planning et le calendrier de ces missions d'évaluation du conseil agricole avec les services publics et privés ;
- assurer la coordination de la production et distribution des documents d'évaluation.

4.3. Méthode et outils de suivi

La méthode de suivi d'exécution est généralement basée sur les moyens de collecte de données ci-après :

- les visites terrain ;
- les réunions structurées ;
- les entretiens directifs individuels et de groupe.

Les outils de suivi sont essentiellement les cahiers d'enregistrement et les fiches de suivi.

4.4. Mise en place du suivi-évaluation des activités de conseil agricole.

Le suivi et l'évaluation constituent un outil de gestion et de pilotage incontournable car il permet d'améliorer l'efficacité du conseil agricole en tant qu'intervention à part entière dans le processus de développement agricole et rural. Le suivi permet de bien piloter et gérer les activités et les efforts fournis, et l'évaluation permet de mesurer les effets et l'impact de ces activités sur les connaissances et les pratiques des clients du conseil, sur l'amélioration (ou non) des productions et sur l'évolution des niveaux de revenus des agriculteurs.

Le suivi-évaluation est normalement conçu sous forme d'un système de suivi-évaluation (SSE) qui est mis à la disposition de tous les intervenants publics et privés comprenant les conseillers et les responsables du conseil agricole à tous les niveaux. Ce système comprend les modalités de collecte, de traitement et d'utilisation de l'information issue de l'activité sur le terrain. Il comprend également une série d'indicateurs fiables, capables de renseigner systématiquement, en temps réel et à peu de frais; sur les différentes activités de conseil agricole dans les différentes situations.

L'objectif principal du système de suivi-évaluation (SSE) est la supervision rapprochée et continue des agents de terrain et un retour d'information systématique des agriculteurs vers les décideurs responsables du développement agricole et rural.

Plus concrètement, ce système est appelé à:

- Répondre au manque d'informations qui entache d'habitude les activités de conseil agricole.
- Renforcer davantage les liaisons entre les activités des intervenants concernés par développement agricole et rural : recherche agronomique, enseignement supérieur agronomique, formation professionnelle agricoles, organisations professionnelles, fournisseurs privés de produits et services,...
- Renforcer l'approche participative dans les programmes et projets de développement par le biais d'un retour de l'information systématique et fiable des agriculteurs et agricultrices vers les décideurs.

- Développer au niveau des équipes locales ; les capacités d'élaborer, de planifier et de gérer les programmes de développement d'une façon plus autonome et en concertation avec la population cible.
- Valoriser le rôle des conseillers agricoles dont les activités sont souvent réalisées dans des conditions assez difficiles.

Pour atteindre ces objectifs; le SSE doit reposer sur quelques principes de bases à savoir:

- Générer de l'information fiable, en temps utile et à moindre coût.
- Etre facile à manipuler en ce qui concerne ; la collecte, le traitement et l'utilisation de l'information. L'utilisation du réseau informatique à ce sujet, est de plus en plus considérée comme une nécessité.
- Etre itératif et intégré à l'ensemble des activités de conseil.
- Contenir des indicateurs fiables, objectivement vérifiables et pouvant renseigner efficacement sur la situation en cours.
- Ne pas occuper un personnel important ou générer des dépenses supplémentaires importantes.

Pour l'utilisation de l'information collectée; les premiers utilisateurs sont d'abord les conseillers eux-mêmes pour mémoriser les informations sur les activités réalisées et sur les besoins des bénéficiaires pour cibler les interventions futures. Le reportage des indicateurs portant sur les modalités de réalisation sont le meilleur instrument pour apporter des améliorations d'une manière itératives.

Le deuxième niveau d'utilisation est le supérieur hiérarchique directe du conseiller agricole au niveau local qui doit suivre de près le déroulements des activités, d'être informé sur le feed-back des groupes de bénéficiaires, de valider les informations rapportées, d'en informer les responsables et de prévoir le cas échéant les solutions nécessaires aux différents problèmes soulevés.

4.5. L'organisation et l'utilisation du système de suivi-évaluation

Pour répondre aux objectifs de suivi et évaluation, l'organisation de ce système devrait être basée sur le principe de compte rendu systématique simple et standardisé de chaque action réalisée, en vue de faciliter la synthèse et la circulation de l'information.

Les fiches relatives à chaque type d'actions devraient être élaborées pour contenir des informations quantitatives et qualitatives. Une attention particulière devait être accordée à la fiabilité et à la lisibilité des informations rapportée. Pour les données qualitatives: thèmes, objectifs, réactions des bénéficiaires et des animateurs, etc., un effort de synthèse à priori est nécessaires pour inscrire très brièvement les informations prioritaires sans qu'il y est perte d'informations importantes. L'espace réservé dans les fiches doit permettre une transcription suffisante des informations.

4.6. Les indicateurs de suivi-évaluation d'une action de conseil agricole.

Plusieurs indicateurs de suivi des actions du conseil agricole peuvent être utilisés. Nous pouvons citer les ensembles d'indicateurs: de couverture, de réalisation, de processus, de participation et d'appréciation de la prestation du conseil. Il s'agit notamment de:

- type d'actions de conseil réalisé.
- date de réalisation de l'action.
- nombre et les groupes d'agriculteurs bénéficiaires en tenant compte du genre
- thème principal de l'action
- cadre de réalisation de l'action
- origine du choix du thème de l'action
- lieu de déroulement.
- conseiller responsable de la réalisation de l'action.
- présence des partenaires lors de la réalisation de l'action.
- utilisation des TIC et des supports scripto-audiovisuels
- principales contraintes soulevées par les agriculteurs.
- principales contraintes soulevées par les conseillers.
- réalisations des actions d'appui au conseil agricole.

4.6.1. Indicateurs de couverture

Nombre d'agriculteurs touchés
Nombre de filières touchées
Nombre de coopératives touchées
Nombre de GIE touchées
Nombre d'associations touchées

4.6.2. Indicateurs de mise en place ou de réalisation

Nombre de visites d'encadrement
Nombre de voyage intra-zone
Nombre de voyages hors zones
Nombre de voyages à l'étranger
Nombre de FFS
Nombre de formations organisées
Nombre de journées d'animation

4.6.3. Indicateurs de processus

Nombre de thèmes technique
Nombre de thème de gestion d'entreprise
Nombre de thème de montage de projet
Écart entre échéancier planifié et calendrier de prestation des actions du conseil agricole

4.6.4. Indicateurs de participation

Taux moyen de participants/par journée de sensibilisation
Taux moyen de participants /visites d'encadrement
Taux moyen de participants /voyage intra-zone
Taux moyen de participants /voyages hors zones
Taux moyen de participants /voyages à l'étranger
Taux moyen de participants /FFS
Taux moyen de participants /formations organisées

4.6.5. Indicateurs de réalisation ou de résultats

Taux d'adoption des messages
Taux d'adoption des techniques
Taux de formation réalisés
Taux de visites d'encadrement réalisés
Taux de FFS réalisés
Taux de journée d'animation réalisés

4.6.6. Indicateurs d'appréciation du conseil agricole

- * Degré de Satisfaction de l'agriculteur vis-à-vis du service rendu
- * Capacité du conseiller à l'atteinte des objectifs fixés par la consultation
- * degré de coordination avec les acteurs
- * degré de concertation avec les acteurs

4.7. L'évaluation des effets et de l'impact des activités de conseil agricole.

L'évaluation des effets et de l'impact des activités du conseil agricole fait partie intégrante du SSE. Elle diffère de la fonction de suivi qui fournit en même temps des indicateurs d'évaluation des efforts et de l'efficacité par le fait qu'elle nécessite un certain cumul des réalisations afin d'en faire l'évaluation.

D'autre part, et dans le but de garantir l'objectivité nécessaire de l'évaluation des effets et de l'impact auprès des groupes cibles du conseil agricole, il est toujours recommandé

de confier cette opération à un organisme tiers, spécialisé dans l'évaluation des programmes de conseil agricole. Les indicateurs d'évaluations concernent en particulier les taux d'adoption et les taux d'adoption répétés des technologies et des conseils proposées par les conseillers aux agriculteurs en ce qui concerne les effets, et l'amélioration des productions en quantité et en qualité et l'augmentation des revenus, en ce qui concerne l'impact.

Enfin, l'évaluation se fait de manière ponctuelle à des étapes déterminées selon le besoin, alors que le suivi est une fonction continue qui est assurée tout le long de l'activité de conseil et de vulgarisation agricole.

4.8. Etablissement de tableaux de bord

Le tableau de bord est la publication périodique d'une série d'indicateurs rendant compte du bon déroulement de la prestation du conseil agricole. Il sert à l'action et à la décision. C'est aussi un outil de pilotage. En effet, il aide à effectuer des projections et à fixer des objectifs.

Le tableau de bord rend compte également:

- du passé récent. Par exemple, combien de conseillers agricoles avons-nous engagés ou agréés? combien de journées de sensibilisation ou de formation avons-nous réalisées?
- du « présent ». Par exemple quel est l'état d'avancement du programme ou des actions ?

Il permet aussi de:

- procéder à des comparaisons dans le temps ou dans l'espace. Par exemple, la comparaison dans le temps (analyses d'évolutions) : comment le programme du conseil agricole? Dans l'espace, combien d'actions par zone ou région?
- permet de comparer du réalisé et du prévu. Exemple : indicateur d'avancement du programme.

Tableau 5. Exemple de suivi de l'état de réalisation des indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Situation de base	Cible	Résultats en date du :

4.9. Implémentation du système de suivi-évaluation

De façon générale, pour être opérationnel, le système de suivi évaluation doit être soutenu par un dispositif informatique qui comprendra les principaux modules ci-après:

- Le module Paramètres permet d'adapter le logiciel au fonctionnement du projet (définition des différents plans, des acteurs, des indicateurs, etc....)
- Le module Prévisions permet de saisir les planifications des indicateurs, le budget et les engagements
- Le module Réalisations permet de saisir les indicateurs de réalisations
- Le module Rapports permet de saisir et d'éditer à une fréquence régulière les rapports d'un niveau analytique particulier
- Le module Tableau de bord permet de produire les états de synthèse.
- Le module Utilitaires permet la sauvegarde des données, le transfert de données et la communication avec différents logiciels de gestion comptable et financière. Il sera utile que la base de données comporte également un plan géographique pour pouvoir lier les composantes et les activités ainsi que les indicateurs atteints dans l'espace.

Références bibliographiques

EL AMRANI M., MENZAH M. 2014. La démarche pédagogique des écoles aux champs: changement de paradigme ou hybridation avec des anciennes méthodes. In revue électronique "Alternatives rurales" N°1. <http://alternatives-rurales.org/la-demarche-pedagogique-des-ecoles-aux-champs-changement-de-paradigme-ou-hybridation-avec-danciennes-methodes-2/>

EL AMRANI M. 2001. Evaluation de l'impact de la diffusion d'une innovation technique agricole sur les systèmes de production et sur la durabilité de l'agriculture. Le cas de la motopompe à eau dans la zone semi-aride de Saïs au Maroc. **Thèse d'Etat** en sciences Agronomiques et ingénierie Biologique, option : Economie et Développement Rural. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique.

EL AMRANI M. 2001. Au Maroc, une nouvelle approche en matière d'intégration des femmes rurales aux projets de développement est nécessaire. Thèse annexe. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique. Thèse axée sur l'analyse conceptuelle IFD, GED et ASEG et son application dans le contexte marocain.

EL AMRANI M. 1997 : Contribution à l'analyse de la politique agricole et du rôle de la vulgarisation dans la modernisation de l'agriculture marocaine. Travail de fin d'études pour l'obtention du Diplôme Approfondies en Sciences agronomiques et ingénierie biologique, option : Economie et Sociologie Rurales. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique

Nicolas Faysse, Mohamed El Amrani, Mostafa Errahj, Hind Addou, Zineb Slaoui, Louisanne Thomas, Sara Mkadmi, "Des hommes et des arbres : relation entre acteurs dans les projets du Pilier II du Plan MarocVert". In Revue Alternatives Rurales, mars 2014.

Patrick Dugué, Fatah Ameer, Maya Benouniche, Mohamed El Amrani, Marcel Kuper, "Lorsque les agriculteurs familiaux innovent : cas des systèmes de production irrigués de la plaine du Saïs (Maroc)". In Revue Agronomie, vol. 5, n°2, décembre 2015

DUGUE, P., BAKKAR, Y., et ERRAHJ, M. (2014). Quels dispositifs de conseil pour l'agriculture familiale marocaine? Réflexions pour une démarche de conception des dispositifs de conseil.

Rasheed Sulaiman V. and Magdalena L. Blum, FAO, 2014 .Tailoring rural advisory services for family farms

Axinn, FAO, 1993. Définition de certaines des approches possibles en matière de vulgarisation. <http://www.fao.org/docrep/v9122f/v9122f02d.htm>

Bourou Mana et Harvard Michel, 2010. Recomposition des dispositifs assurant les services aux agriculteurs en zone cotonnière du Nord-Cameroun. In colloque SFER "conseil en agriculture: acteurs, marchés, mutations". Dijon France.

CRA, réseau Agriculture et territoires des chambres de Rhône-Alpes (2005). Métier de conseiller territorial

République du Benin, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche 2008. Stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole au Benin (SNCA)

- Sauter P. et al 2007.** Réflexions sur le concept appui-conseil/ approche filière. DED, Cellule d'appui à la structuration des OP, CASOP. Niamey.
- Cerf M. et al 212.** Les métiers d'agent de développement agricole en débat: comment accompagner les agriculteurs qui changent leur façon de cultiver en grandes cultures? In actes du colloque "vers des systèmes de culture innovants et performants: de la théorie la pratique pour concevoir, piloter, évaluer, conseiller et former". Innovations agronomiques 101-121.
- Debouvry P. [1993].**Secteur agricole, développement des ressources humaines, vulgarisation dans les pays en voie de développement. CINAM. IAM de Montpellier. 87p.
- Van Den Ban A.W., Hawkins H.S., Browsers J.H. A.M, Boom C.A.M., (1994).** La vulgarisation rurale en Afrique. Edition Karthala et CTA. Collection Economica. Série Economie et développement. 373p.
- Adhikarya, R.1997.**Campagne Intensive de Vulgarisation: Une Methode Participative de Vulgarisation Agricole. FAO. Rome, Italie: Food & Agriculture Org.
- Bedrani, S.1993.**La Vulgarisation Agricole Au Maghreb : Essai de Synthèse D'un Séminaire.CIHEAM.
- Bennis, M.1988.**Présentation Du Plan Directeur de La Vulgarisation, In HommesTerre-et-Eaux. Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires.
- Chantran, P.1972.** La Vulgarisation Agricole En Afrique et À Madagascar. Edition Maisonneuve&Larose,Paris.
- Chaulet, C.1993.**Propos de Sociologie Sur La Vulgarisation Agricole. CIHEAM
- Dejeux, Y.2009.** Le Conseil En Agriculture : Revue de Littérature et Analyse Des Dispositifs de Conseil. SUPAGRO, INRA , CIRAD.
- Dexter, K. 1984.**Les Services de Vulgarisation, Les Firmes D'amont et D'aval et Les Organismes de Commercialisation. Économie Rurale 159(1): 67–71.
- Groupe de Neuchatel, 2007.** Note de cadrage sur le financement du conseil agricole et rural. pp 30file:///C:/Users/HP/Downloads/ni_note_de_cadrage_sur_le_financement.pdf
- Haug, R.1999.**Some Leading Issues in International Agricultural Extension. in ,Dejeux, Y.2009.Le Conseil En Agriculture : Revue de Littérature et Analyse Des Dispositifs de Conseil. SUPAGRO, INRA , CIRAD.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.2011.**Dossier: Le Conseil Agricole Une Nouvelle Stratégie de Service Pour Les Agriculteurs Situation de L'agriculture Marocaine - N°9 - Novembre2011.
- SARE, Y.2008.**Mise En Œuvre Des Systèmes de Vulgarisation : Formation, Visite et Conseil À L'exploitation Agricole Familiale Au Benin : Analyse Comparée et Perspectives D'intégration
- Swanson, B.E. 2006.**The Changing Role of Agricultural Extension in a Global Economy. Journal of International Agricultural and Extension Education, 13(3): 5-17.
- Swanson, B. 2008.** Global Review of Good Agricultural Extension and Advisory Service Practices. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- AURICOSTE, C., COMPAGNONE, C., ALBALADEJO, C., CERF, M., et LARDON, S. (2008).** Conseil et développement en agriculture: Quelles

nouvelles pratiques ?

BAHAJI, J. et TOUABI, H. (2012). Le Conseil Agricole en matière de protection des plantes : Atouts et perspectives, 8^{ème} congrès d'AMPP, Rabat.

BENSOUDA, T. (1988). Evolution des structures et des méthodes de vulgarisation.

BLUM, M. (2012). Conseil Agricole et Système d'Innovation – Tendances Mondiales.

BOLLIGER, E. (1991). Vulgarisation agricole: Un guide pour vulgarisatrices et vulgarisateurs. SKAT, St Gallen, Switzerland. French translation of Agricultural extension: Guidelines for extension workers in rural areas.

CHAULET, C. (1993). Propos de sociologie sur la vulgarisation agricole.

Réseau Agriculture et territoires des chambres de Rhône-Alpes (CRA), (2005). Métier du conseiller agricole territorial en France.

FAO (2012). Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (2011). Dossier: le Conseil Agricole une nouvelle stratégie de service pour les agriculteurs situation de l'agriculture marocaine - N°9 - Novembre 2011.

BANQUE MONDIALE [1988]. Le suivi et l'évaluation dans les organismes de vulgarisation. Washington, D.C. Etats-Unis d'Amérique. 184p.

Beudoux E. [1996]. L'évaluation, un outil au service de l'action. Dossier de l'Inter-Réseaux. Paris. 76p.

FAO 1989 : « Consultation Mondiale sur la Vulgarisation Agricole : Expérience de la FAO en matière de vulgarisation agricole dans le développement agricole et rural », Rome, 4-8 Décembre 1989, ESH : GCAE/89/3, Octobre 1989.

FAO/M. KalimQamar 1990. « Moderniser les systèmes nationaux de vulgarisation agricole : Guide pratique à l'intention des décideurs politiques des pays en développement ». Division de la Recherche, la vulgarisation et la Formation/Département du Développement durable. FAO,207. p.1

AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR), 2008. Projet de manuel des procédures techniques. République de Sénégal

Guy FAURE, Yann DESJEUX, Pierre GASSELIN (2011). SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DES RECHERCHES SUR LE CONSEIL EN AGRICULTURE A TRAVERS LE MONDE. COLLOQUE SFER, Conseil en agriculture : acteurs, marchés et mutations, 14 et 15 octobre 2010 à AgroSup Dijon

Van Den Ban A.W., Hawkins H.S., Browsers J.H. A.M, Boom C.A.M., (1994). La vulgarisation rurale en Afrique. Edition Karthala et CTA. Collection Economica. Série Economie et développement. 373p.

Webographie:

Conseillers demain. La boîte outils du conseiller

<http://www.chambre-agriculture-28.com/espace-agriculteurs/conseillers-demain/>

Notes de cadrage de l'Initiative de Neuchâtel (La vulgarisation agricole, Les services de conseils agricoles pilotés par la demande, Les services de conseil agricole répondant aux besoins du marché, Le financement du conseil agricole et rural, Guide de suivi, d'évaluation et d'analyses conjointes des programmes d'appui à la vulgarisation agricole), FAO, Rome 2008 <http://www.neuchatelinitiative.net/francais/index.htm>

Fiches conseil au facilitateur de terrain pour l'analyse et le développement des marchés (ADM) Les petites entreprises communautaires de produits forestiers, FAO Rome 2004, 242 pages <http://www.fao.org/docrep/007/ae419f/ae419f00.htm>

Participatory Training and extension in Farmer's water management (PT&E-FWM), FAO, Rome April 2001, 36 pages (en anglais seulement)
<http://www.fao.org/landandwater/aglw/farmerwatertraining/default.htm>

Campagne intensive de vulgarisation : une méthode participative de vulgarisation agricole, FAO, Rome 1997 <http://www.fao.org/docrep/u8955f/u8955f00.HTM>

Elaboration participative des programmes d'enseignement, Manuel de formation, Fao Rome 2002, 153 pages http://www.fao.org/sd/2002/KN0902_en.htm

Moderniser les systèmes nationaux de vulgarisation agricole : Guide pratique à l'intention des décideurs politiques des pays en développement, Kalim Qamar, FAO/CTA, Rome 2007, 72 pages <http://www.fao.org/docrep/011/a0219f/a0219f00.htm>

Comprendre, analyser, gérer un processus de décentralisation : le modèle RED-IFO et son utilisation, FAO, Rome 2005, 176 pages
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0563f/a0563f00.pdf>

Réforme et décentralisation des services agricoles : un cadre méthodologique, FAO, Rome 2004 <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y2006f/y2006f00.pdf>

Réforme politique participative du point de vue des moyens d'existence durables, examen des concepts et des expériences pratiques, FAO, Rome 2002, 66 pages
<http://www.fao.org/docrep/007/j2817f/j2817f00.HTM>

La vulgarisation agricole en évolution : politiques et stratégies pour sa réforme (en Anglais uniquement). Disponible sur : www.fao.org/nr/research/rt-manuals/fr

Les publications de la vulgarisation agricole 2000-2009
<http://www.fao.org/nr/research/res-home/fr/>

Annexes

Annexe 1. Modules du Certificat la Formation Complémentaire des Conseillers Agricoles Privés au Maroc.

Module	Titre du module	Séquence
Module 1	Technologies de l'Information et la Communication (TIC) au service de la formation et le métier	Séquence 1. Métier et formation
		Séquence 2. Les TIC pour la formation à distance des conseillers agricoles privés
		Séquence 3. Initiation des participants à l'utilisation de la plateforme de formation à distance
Module 2	Politique agricole, institutions et stratégie du conseil agricole	Séquence 4. L'agriculture marocaine : politiques, stratégies et instruments
		Séquence 5. Le dispositif du conseil agricole
Module 3	Développement des compétences en communication et psychopédagogie	Séquence 6: Techniques de communication
		Séquence 7: Conduite de réunions et animation de groupes
		Séquence 8. Gestion des conflits
Module 4	Méthodologie du conseil agricole	Séquence 9. Approches, méthodes et outils du conseil agricole
		Séquence 10. Méthodologie d'élaboration et de suivi-évaluation d'un programme de conseil agricole
Module 5	Méthodes de diagnostic et conseil de gestion des exploitations	Séquence 11. Méthodes de diagnostic du milieu
		Séquence 12. Exercice du métier du conseil agricole (Approche globale et conseil de gestion des exploitations agricoles, éthique, etc.)
Module 6	Création et mangements des organisations professionnelles agricoles (OPA)	Séquence 13: Modalités de création et accompagnement des OPA
		Séquence 14: Management des OPA
Module 7	Conception, montage et mise en œuvre des projets et valorisation des produits agricoles	Séquence 15 : Conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet
		Séquence 16: Marketing et valorisation des produits agricoles
Module 8	Gestion des entreprises	Séquence 17. Techniques et outils de gestion
		Séquence 18. Techniques et outils de commercialisation
Projet Professionnel exigé pour le niveau Ingénieur(le niveau technicien étant dispensé)		

N.B. Cette formation sera assurée par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès pour le niveau ingénieur et l'Institut Technique Prince Sidi Mohammed de Mohammedia pour le niveau technicien.

Le Conseil Agricole au Maroc: Guide Méthodologique. Mohamed EL AMRANI.
2017

Annexe 2. Dates repères sur l'évolution des structures et stratégies du système de vulgarisation et de conseil agricole au Maroc (1957/2020)

1957	* Transformation du « paysannat » en centrale agricole (CTA) et des secteurs de modernisation du paysannat (SMP) en centres de travaux (CT) * Lancement de la première opération intégrée « opération labour »
1960	Création de l'Office National des Irrigations (ONI)
1961	Réorganisation du crédit agricole (CNCA)
1965	* Lancement de « l'opération engrais » * Création de l'Office de mise en valeur agricole (OMVA) par fusion de l'ONI et l'office national de modernisation rurale (ONMR)
1966	Transformation de l'OMVA en Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA)
1969	Promulgation du Code des investissements agricoles
1972	Création du conseil National de vulgarisation
1975	Création des Directions Provinciales de l'agriculture (DPA)
1980	* Création de la Direction de la Vulgarisation et de Réforme Agraire (DVRA) * Introduction de la vulgarisation féminine
1981	Création de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
1983	*Création du Centre National de Recherche et d'Etudes en Vulgarisation (CNERV) annexé à l'ENA en 1987. En 2015, érigé en Centre de Formation Continue et d'Appui au Développement Rural de l'ENA de Meknès. * Introduction de l'approche « Formation et Visites »
1986	* Elaboration du Plan Directeur de la Vulgarisation (PDV) * Création du Département des Sciences de la Vulgarisation et de Pédagogie (DSVP) au sein de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès actuellement Département d'Ingénierie du Développement * Création du Fonds du Développement agricole (FDA) après amendement du Code des Investissements agricoles * Signature d'un contrat programme pilote avec la chambre d'agriculture de Taounate pour la gestion des Centres de Travaux et la conduite de la vulgarisation à l'échelle de la région
1987	* Création des services de Recherche/Développement (SRD) dans les Centres Régionaux de la Recherche Agronomique de l'INRA * Premier Colloque international sur les théories et pratiques de la vulgarisation. ENA, Meknès
1989	Lancement du Projet Recherche/Vulgarisation
1991	Programme Recherche/Développement Agricole entre l'INRA et la DVRA
1993	Création de Direction de l'Enseignement, de la Recherche et de Développement (DERD)
1994	Création du comité national de transfert de technologies
1995	Changement de dénomination des CMV en Centres de Développement Agricole (CDA) dans les zones relevant des OMRVA du Loukkos, Gharb, Tadla et Doukkala suite aux recommandations d'une étude pour l'instauration du SIG.
2009	Création de la Direction de l'Enseignement de la Formation et de la Recherche (DEFR) en remplacement de la DERD. Elle est chargée de la gestion du dossier d'octroi de l'agrément du conseil agricole privé)
2010	Elaboration de la stratégie nationale du conseil agricole basée sur un système pluriel d'encadrement (public, privé et interprofession/chambres d'agriculture)
2011	Création du Centre de Ressources du Pilier II du Plan Maroc Vert (CRPII)
2013	*Création de l'office National du Conseil Agricole (ONCA) *Création des Centres de Conseil Agricole (CCA) en remplacement des CT, CMV et CDA.

Mohamed EL AMRANI



Mohamed EL AMRANI, est enseignant-chercheur au Département d'Ingénierie du Développement à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès depuis 1992. De formation initiale d'ingénieur agronome spécialisé en sciences de la vulgarisation, il a approfondi ses études doctorales dans le domaine de la sociologie et de l'économie rurale à la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux où il a soutenu sa thèse en 2001.

Il est chargé de plusieurs enseignements à l'ENA de Meknès notamment sur les méthodologies de conseil agricole, les processus d'innovation et transfert des technologies, les politiques agricoles et rurales et la gestion sociale et institutionnelle des ressources naturelles. Il a encadré une centaine de travaux de recherche et coordonné plusieurs programmes de recherche nationaux et internationaux dans le domaine des sciences économiques et sociales appliquées à l'agriculture et au développement agricole et rural.

Durant sa carrière professionnelle, il a également assuré en tant qu'expert et consultant, plusieurs cycles de formation continue dans ce domaine au profit des cadres et conseillers agricoles du ministère de l'agriculture marocain et des entreprises agricoles marocaines et a supervisé ou contribué en tant qu'expert dans plusieurs études et projets de développement agricole et rural au Maroc au profit de plusieurs organisations et bailleurs de fonds internationaux.

L'auteur est membre de l'Association Internationale de Vulgarisation Agricole (www.aiaee.org) et coordonnateur de la Revue Alternatives Rurales (<http://alternatives-rurales.org/>).

Dépôt Légal : 2017MO0860

ISBN : 0-665-39-9954-978

Première édition: Janvier 2017.

Impression: Marzak Impression, Meknès. Maroc.